

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 27 janvier 2014
à 19 h, salle l'Estuaire

PROCES-VERBAL

Le lundi 27 janvier 2014 à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 21 janvier 2014 s'est assemblé, salle de l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Monsieur le Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 32 quorum : 17

Etaient présents : M. le Député-Maire, C. GRELAUD, H. LEBRETON, M.R. LUCAS, J-M. EON, D. SANZ, P. NAIZAIN, M. LABARUSSIAS, M.J. LUCAS, M-F. GIRET, M-F. CAMUS, G. PERROT, G. ROULLAUD, P. EVIN, C. LEPAGE, E. GUIST'HAU, G. COSSALTER, M. MARC, L. ORCIL, T. CORMERAIS, J. HAVARD, S. PELLOQUIN, C. RADIGOIS, J. MENARD.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

C. GUMIERO à C. GRELAUD
J. CORMERAIS à M.R. LUCAS
M-A. GICQUEL à M.J. LUCAS
D. PARIS à L. ORCIL

M. GENDEK à J-M. EON
N. MERJAGNAN à H. LEBRETON
C. STEPHAN à C. RADIGOIS
C. BARDON à D. SANZ

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers effectivement présents : 24

Secrétaires : Dominique Sanz et Sylvie Pelloquin

ORDRE DU JOUR :

		Objet
1	2014-1	Budget primitif 2014 – Budget principal
2	2014-2	Budget primitif 2014 – Budget annexe pompes funèbres
3	2014-3	Projet de construction d'un groupe de scolaire dans la ZAC Ouest centre-ville – vote d'une autorisation de programme/crédits de paiement
4	2014-4	Taxes directes locales – vote des taux 2014
5	2014-5	Subventions aux associations et conventions – année 2014
6	2014-6	Subvention d'équilibre 2014 pour le Centre communal d'action sociale
7	2014-7	Acompte sur la participation financière à l'OGEC année scolaire 2013-2014
8	2014-8	Dotations d'équipement des territoires ruraux 2014 – demande de subvention – extension de l'école Marcel Gouzil
9	2014-9	Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique – demande de subvention au titre du fonds d'aide au football amateur (FFF)
10	2014-10	Réalisation d'un plateau athlétique sur le complexe sportif Paul Langevin – demande de subvention au CNDS
11	2014-11	Modalités de remboursement des frais de mission engagés par les agents communaux
12	2014-12	Définition des cycles de travail des agents de la médiathèque
13	2014-13	ZAC Ouest centre-ville phases 1 et 2 – transfert de propriété au profit de la Ville
14	2014-14	La Montagne – cession d'une bande de terrain par les Consorts Drouet
15	2014-15	Valorisation des friches agricoles – accompagnement financier aux propriétaires fonciers
16	2014-16	Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2013
17	2014-17	Décisions municipales et contrats

En raison d'un problème technique, les débats de cette séance n'ont pas été enregistrés. Seules les interventions transmises par les orateurs ont été intégrées au compte-rendu.

1	2014-1	BUDGET PRIMITIF 2014 – APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

L'année 2013 s'est traduite par la concrétisation d'investissements importants au service de la population. Les conditions d'accueil des usagers ont été améliorées, de même que le cadre de vie des enfants dans les écoles, grâce à un programme de travaux volontariste qui devra se poursuivre dans les années à venir. La médiathèque, dont les travaux sont aujourd'hui terminés, doit ouvrir ses portes au premier semestre 2014. La mise en œuvre, depuis septembre dernier, de la réforme des rythmes scolaires doit offrir aux enfants de meilleures conditions d'apprentissage grâce à une nouvelle organisation scolaire et périscolaire et dans le cadre d'un projet éducatif de territoire approfondi et concerté.

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont souligné le large périmètre d'intervention de la Ville de Couëron et la volonté de la municipalité de répondre aux besoins croissants de la population dans tous les domaines d'activités : scolaire, social, sportif, culturel, enfance/jeunesse, relation aux usagers, soutien à la vie locale. La présentation d'une rétrospective financière 2009-2012 a également démontré la bonne santé financière de la collectivité. Les principaux indicateurs d'autofinancement et d'endettement sont satisfaisants et permettent de préserver, dans le temps, la capacité d'action de la ville, en fonctionnement et en investissement.

L'adoption de ce budget 2014 s'inscrit toutefois dans un contexte économique et social qui reste difficile. Le pouvoir d'achat et l'emploi sont au cœur des préoccupations d'une grande partie de la population. La municipalité en tient compte en faisant le choix de ne pas augmenter pour la 3^{ème} année consécutive les taux des impôts locaux et en réaffirmant sa politique d'abattement renforcée depuis 2011.

L'ensemble des acteurs publics doit contribuer à l'assainissement des finances publiques. Les collectivités territoriales participent à cet effort et voient la diminution des dotations de l'Etat se renforcer dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité.

Le budget 2014 doit donc répondre à ce double enjeu : poursuivre la dynamique de mise en œuvre d'un service public de qualité, tout en maintenant une exigence de gestion saine et optimisée des finances publiques, seule garante de la capacité d'investissement future de la collectivité.

Les politiques publiques déclinées dans le rapport de présentation joint en annexe à la présente délibération s'inscrivent dans le respect des grands équilibres financiers et d'une stratégie financière préservée à l'heure de la définition d'un nouveau cycle d'investissement au service de tous les Couëronnais.

Conformément au rapport de présentation, il est proposé d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2014, comme figurant ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est de la section de fonctionnement et un vote par chapitre et par opération pour ce qui est de la section d'investissement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2013 ;

Vu le rapport du budget primitif présenté par Monsieur le Maire ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 janvier 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 janvier 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif du budget principal de la ville, tel que présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Recettes
011 - charges à caractère général	4 534 163,00 €	
012 - frais de personnel et charges assimilées	11 821 997,00 €	
014 - atténuation de produits	22 000,00 €	
65 - autres charges de gestion courante	3 374 801,00 €	
66 - charges financières	380 039,00 €	
67 - charges exceptionnelles	30 000,00 €	
013 - atténuation de charges		100 000,00 €
70 - ventes produits fabriques, prestations de services		1 241 060,00 €
73 - impôts et taxes		14 908 197,00 €
74 - dotations, subventions et participations		5 247 535,00 €
75 - autres produits de gestion courante		237 778,00 €
76 - produits financiers		10430,00 €
77 - produits exceptionnels		20 000,00 €
Total des opérations réelles	20 163 000,00 €	21 765 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	701 918,00 €	
042 - opérations d'ordre de transferts entre sections	990 082,00 €	90 000,00 €
Total des opérations d'ordre	1 692 000,00 €	90 000,00 €
TOTAL	21 855 000,00 €	21 855 000,00 €

Section de d'investissement

Chapitre	Dépenses	Recettes
20 - immobilisations incorporelles	466 900,00 €	
204 – subventions d'équipement versées	-	
21 - immobilisations corporelles	381 100,00 €	
23 – immobilisations en cours	2 625 000,00 €	
125 – Groupe scolaire ouest centre-ville	150 000,00 €	

16 - emprunts et dettes assimilées	689 000,00 €	1 712 681,00 €
10 - dotations, fonds divers et réserves		563 975,00 €
13 - subventions d'investissement		203 150,00 €
27 - autres immobilisations financières		230 194,00 €
Total des opérations réelles	4 312 000,00 €	2 710 000,00 €
021 - virement de la section de fonctionnement		701 918,00 €
040 – opérations d'ordre de transferts entre sections	90 000,00 €	990 082,00 €
041 - opérations patrimoniales	- €	- €
Total des opérations d'ordre	90 000,00 €	1 692 000,00 €
TOTAL	4 402 000,00 €	4 402 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à 31 voix pour et 1 voix contre, la proposition du rapporteur.

Le budget 2014, au service de tous les Couëronnais

L'année 2013 s'est traduite par la concrétisation d'investissements importants au service de la population. Les conditions d'accueil des usagers ont été améliorées, de même que le cadre de vie des enfants dans les écoles, grâce à un programme de travaux volontariste qui devra se poursuivre dans les années à venir. La médiathèque, dont les travaux sont aujourd'hui terminés, doit ouvrir ses portes au premier semestre 2014. La mise en œuvre, depuis septembre dernier, de la réforme des rythmes scolaires doit offrir aux enfants de meilleures conditions d'apprentissage grâce à une nouvelle organisation scolaire et périscolaire et dans le cadre d'un projet éducatif de territoire approfondi et concerté.

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont souligné le large périmètre d'intervention de la ville de Couëron, et la volonté de la municipalité de répondre aux besoins croissants de la population dans tous les domaines d'activités : scolaire, social, sportif, culturel, enfance/jeunesse, relation aux usagers, soutien à la vie locale. La présentation d'une rétrospective financière 2009-2012 a également démontré la bonne santé financière de la collectivité. Les principaux indicateurs d'autofinancement et d'endettement sont satisfaisants et permettent de préserver, dans le temps, la capacité d'action de la ville, en fonctionnement et en investissement.

L'adoption de ce budget 2014 s'inscrit toutefois dans un contexte économique et social qui reste difficile. Le pouvoir d'achat et l'emploi sont au cœur des préoccupations d'une grande partie de la population. La municipalité en tient en compte en faisant le choix de ne pas augmenter pour la 3^{ème} année consécutive les taux des impôts locaux, et en réaffirmant sa politique d'abattement renforcée depuis 2011.

L'ensemble des acteurs publics doit contribuer à l'assainissement des finances publiques. Les collectivités territoriales participent à cet effort et voient la diminution des dotations de l'Etat se renforcer dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité.

A quelques semaines des échéances électorales de mars prochain, l'adoption du budget 2014 doit donc répondre à ce double enjeu : poursuivre la dynamique de mise en œuvre d'un service public de qualité, tout en maintenant une exigence de gestion saine et optimisée des finances publiques, seule garante de la capacité d'investissement future de la collectivité.

Les politiques publiques déclinées ci-dessous s'inscrivent dans le respect des grands équilibres financiers, et d'une stratégie financière préservée à l'heure de la définition d'un nouveau cycle d'investissement au service de tous les Couëronnais.

Un soutien renouvelé aux acteurs de la vie locale

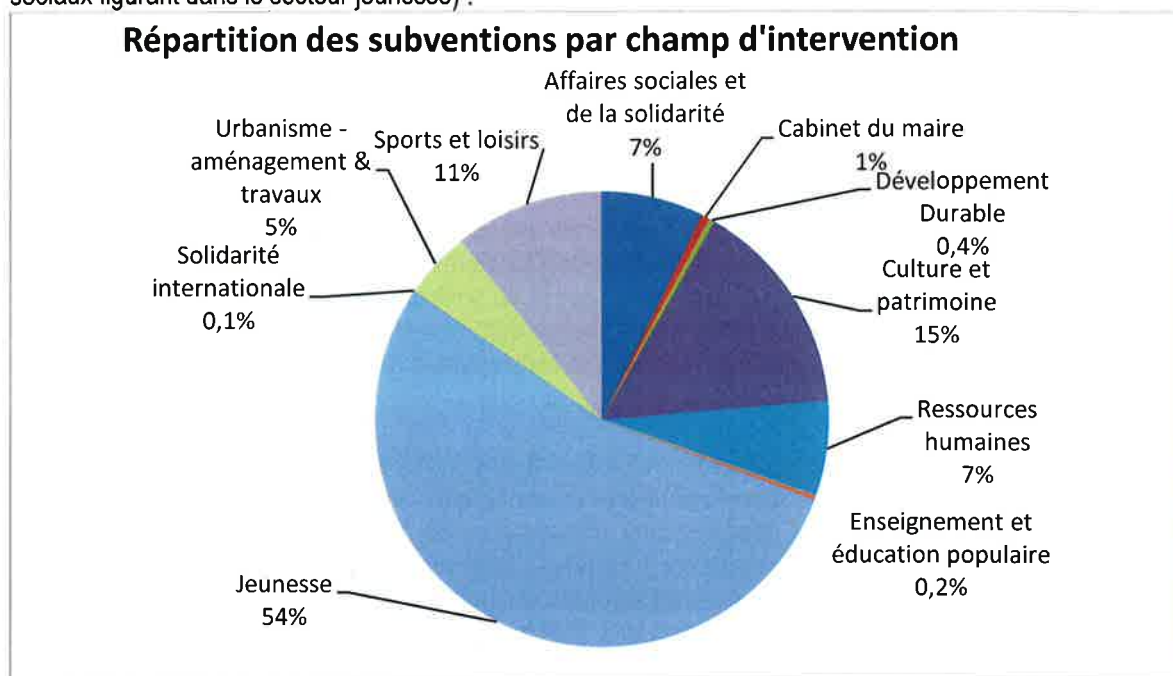
Tout en poursuivant le travail de concertation et d'optimisation dans l'allocation des subventions, le budget primitif 2014 réaffirme le soutien fort de la municipalité à l'action des associations locales, dont le dynamisme contribue activement au lien social et à l'attractivité de la commune.

Ainsi, le budget alloué aux subventions aux associations locales (hors projet Zorgh'eau) représente **un montant global de 1 167 755,54 €**, soit une augmentation de **4,20%** par rapport au BP 2013.

Près de deux tiers du montant global est consacré aux quatre associations suivantes qui contribuent, de manière complémentaire et dans un esprit de solidarité, à la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse et culturelle au service des Couëronnais :

Amicale Laïque de Couëron centre : 285 213 €
Centre socio-culturel Pierre Legendre : 176 621 €
Centre socio-culturel Henri Normand : 166 899 €
Ecole de musique : 147 000 €

La répartition des subventions par commission se traduit de la manière suivante (l'amicale laïque et les centres sociaux figurant dans le secteur jeunesse) :



La politique éducation / jeunesse

Au cœur des préoccupations, la politique éducation / jeunesse se voit dotée de moyens financiers importants afin d'accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et la rénovation des équipements scolaires et péri-éducatifs.

En fonctionnement, les dépenses à caractère général se voient ainsi considérablement augmentées pour répondre aux enjeux de qualité d'accueil des enfants sur les temps scolaires, de restauration, d'ateliers, de périscolaire et d'accueil de loisirs (ALSH).

Les budgets relatifs à ces activités sont répartis de la manière suivante :

- Dotation matériel et fournitures scolaires : 78 630 €
- Participation aux classes de découverte maternelles et élémentaires : 71 205 €
- Transports scolaires : 75 000 €
- Fournitures diverses et prestations de service pour les activités péri-éducatives (ateliers éducatifs et périscolaires) : 119 800 €
- Fournitures diverses et prestations de service pour les ALSH : 62 200 €
- Restauration scolaire : 465 120 €, dont 339 320 € au titre du contrat de restauration collective

Parallèlement, le budget 2014 traduit la poursuite de la politique d'investissement visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants :

- Lancement des études de construction d'un nouveau groupe scolaire dans la ZAC ouest centre-ville (150 000 €) ;
- Travaux d'extension de l'école Marcel Gouzil (405 000 € en complément de ceux déjà engagés en 2013) ;
- Etudes de construction d'un local périscolaire sur le site de la Métairie (50 000 €) ;
- Réfection partielle de la toiture de l'école Jean Macé (90 000 €)
- Poursuite de la réfection de classes à l'école Aristide Briand (43 000 € en complément de ceux déjà engagés en 2013)
- Programme de rénovation/réfection des cours d'écoles et bâtiments scolaires (237 000 €)
- Développement des usages numériques dans les écoles par le déploiement de nouveaux équipements informatiques (1 à 2 tableaux interactifs dans chaque école, 4 postes informatiques par classe,...) (50 000 €) ;
- Acquisition de matériel et mobilier scolaire, périscolaire et de restauration (enveloppe de 82 700 €).

La politique solidarité/insertion

Les difficultés économiques et sociales de nombreux foyers couëronnais amènent la Ville à renforcer sa participation au budget du CCAS au bénéfice de sa politique d'action sociale en faveur des populations les plus fragilisées et de sa politique petite enfance. La subvention de la Ville au CCAS représente ainsi **1 520 000 €**, soit une augmentation de **2%** par rapport au BP 2013.

Cette subvention, qui représente 70% du budget du CCAS, lui permet notamment de mettre en œuvre une politique d'aide sociale en constante augmentation que ce soit en matière d'aide au paiement des factures d'énergie (+24% en 2013), d'aide à la restauration scolaire (+18,35% en 2013), aux frais de scolarité (+15% en 2013), ou encore au microcrédit personnel garanti pour les personnes aux revenus les plus modestes.

L'engagement de la commune en matière de solidarité se traduit également par l'accompagnement financier de l'Amicale Laïque de Couëron centre dans le cadre de la réalisation de jardins familiaux dans la ZAC ouest centre-ville. La participation de la Ville s'élève à **31 000 €** en complément de 31 000 € déjà versés en 2013.

La politique culturelle

La médiathèque, qui compte parmi les réalisations majeures du mandat, ouvrira ses portes en 2014. Le budget 2014 intègre ainsi des moyens financiers renforcés au service de la politique de lecture publique (153 000 € en fonctionnement pour le renouvellement de collections, le développement des usages numériques, l'aménagement des locaux).

Le dynamisme de la politique culturelle se traduit également dans une programmation de spectacles à destination de toutes les générations, visant à inciter et élargir les pratiques culturelles de tous les couëronnais. Les crédits alloués au spectacle vivant sont ainsi renouvelés à hauteur de 156 780 €, comprenant notamment l'accueil en résidence de la compagnie Théâtre pour deux mains.

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine culturel et naturel, le budget 2014 intègre un crédit de fonctionnement de 22 880 € pour des actions de sensibilisation (escapades, journée du patrimoine,...) ainsi que le lancement des études de faisabilité en matière de valorisation et de restauration de la Tour à Plomb (50 000 € en investissement).

Plus globalement, les crédits prévus en matière de politique culturelle bénéficient à la politique de sensibilisation des publics, et notamment des scolaires, à la pratique artistique et culturelle (29 000 € en fonctionnement) mais aussi à l'organisation d'événements fédérateurs (inauguration de la Médiathèque, expositions, festivités du 14 juillet,... : 65 310 € en fonctionnement).

La politique sportive

Plusieurs opérations structurantes ont vu le jour ces deux dernières années, contribuant à la mise à disposition des utilisateurs d'équipements de qualité (halle de sports Patrick Dufief, travaux au complexe sportif Léo Lagrange,...). La Ville poursuivra en 2014 son programme de rénovation et de construction d'infrastructures sportives permettant de soutenir la pratique sportive et de répondre aux évolutions des attentes des usagers en la matière :

- Travaux de construction d'un terrain de football synthétique à la Chabossière (630 000 € qui s'ajoutent aux 20 000 € déjà engagés)
- Poursuite des études de construction d'un plateau athlétique au complexe sportif Paul Langevin (44 000 €)
- Rénovation du gymnase Paul Langevin (150 000 €)
- Réfection des courts de tennis couverts au complexe René Gaudin (260 000 €)
- Programme de rénovation des équipements sportifs (54 000 €) comprenant notamment la réfection du terrain stabilisé de la Frémondrière (18 000 €)
- Acquisition de matériel et de mobilier sportif (enveloppe de 28 000 €)

La politique de relation aux usagers

Après l'ouverture du nouvel accueil de l'Hôtel de Ville et le déploiement d'un nouveau site internet en 2013, le déploiement des portails citoyens et famille contribuera à améliorer l'accessibilité des services par une offre de services en ligne, intégrée au site Internet de la Ville, disponible en permanence, permettant aux usagers d'effectuer depuis le lieu de leur choix un grand nombre de démarches administratives et liées à l'enfance et à la famille.

La politique d'amélioration de l'accès au service public se traduit également par la refonte de l'infrastructure téléphonique des services de la Ville (135 000 €) permettant de renforcer la qualité d'accueil téléphonique des usagers.

Enfin, l'année 2014 verra se concrétiser la poursuite des études et l'engagement des travaux de l'opération de réhabilitation du bâtiment administratif ex-Tréfinétaux, quai Emile Paraf, qui permettra de regrouper les services éducation, jeunesse et sports sur un même site et d'offrir aux familles et aux jeunes un accueil unique pour l'ensemble de ces services, à proximité de la médiathèque et de la maison des associations.

La politique relations internationales – coopération décentralisée

La ville de Couëron a renouvelé le 18 novembre dernier son protocole de coopération décentralisée avec la ville de Zorgho au Burkina Faso. Ce programme permet d'établir un grand nombre d'échanges entre les deux collectivités, et plus particulièrement un programme de bonne gouvernance de l'eau « Zorgh'eau 2 » qui en constitue l'action principale. La ville participe également dans ce cadre au développement de la Maison de la femme qui vise à promouvoir et à soutenir les initiatives des femmes de Zorgho au niveau local.

L'ensemble des dépenses inscrites dans le cadre de ce partenariat s'élève à 150 000 €. Elle sont compensées à hauteur de 145 000 € en recettes au titre de la participation au programme de la Région Pays de la Loire, de Nantes Métropole, et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

La rénovation et la modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune

La Ville accentue en 2014 les efforts de rénovation et de modernisation du patrimoine bâti et des équipements de la commune.

Le budget 2014 prévoit ainsi :

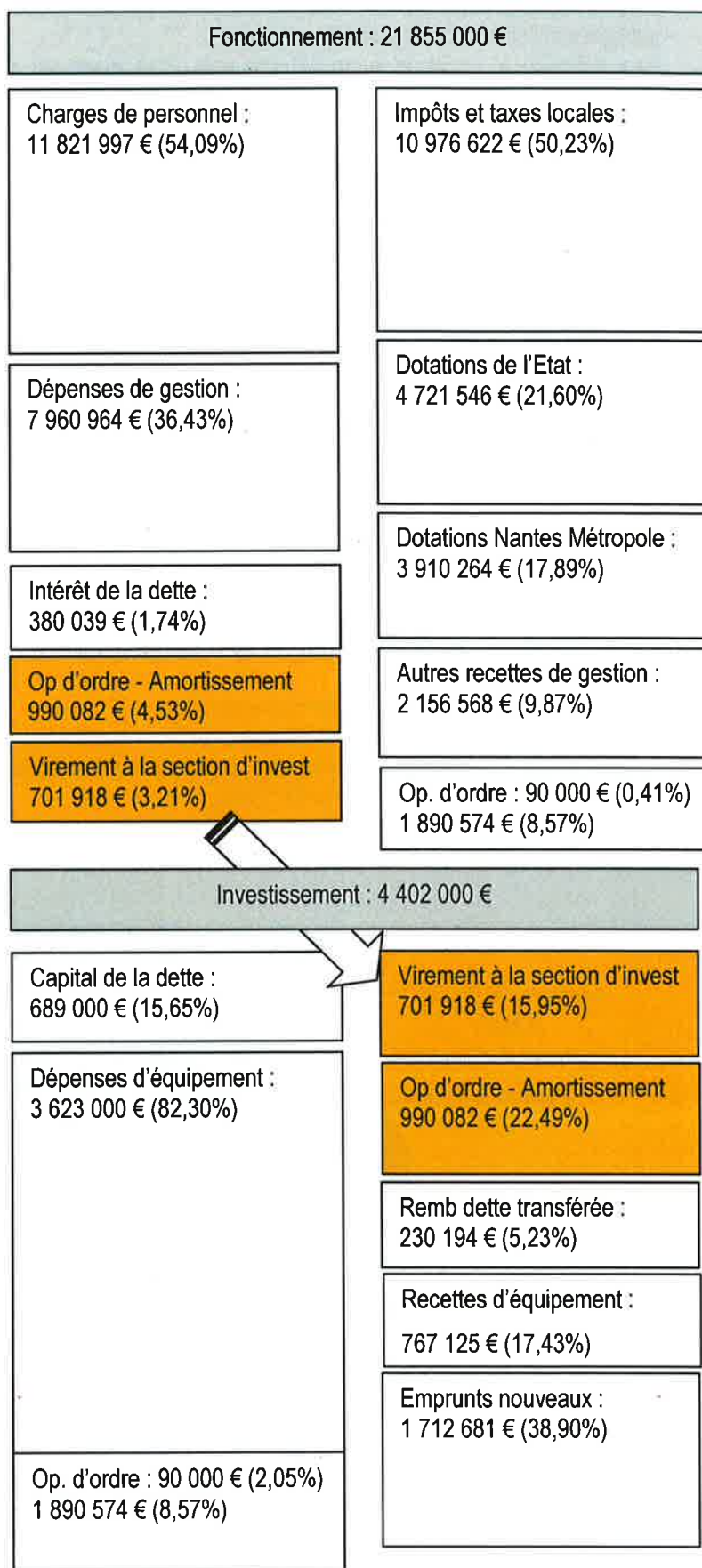
- La réalisation des travaux d'extension du cimetière paysager de l'Epine (253 000 € sur le budget principal + 111 000 € d'acquisition de mobilier funéraire sur le budget annexe pompes funèbres) ;
- Une enveloppe de travaux de réparation, d'entretien courant du patrimoine, d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (hors gros travaux), et d'accessibilité aux personnes handicapées, à hauteur de 430 000 € ;
- Une enveloppe de 82 000 € de renouvellement du mobilier administratif et du matériel technique des services, ainsi que du mobilier urbain ;
- Un crédit de 75 000 € de renouvellement du parc automobile de la Ville ;
- Des crédits de modernisation et de développement de l'infrastructure informatique (64 600 € en investissement) et des usages numériques (272 100 € en investissement correspondant à des dépenses de matériel et de logiciel ainsi qu'au déploiement d'outils de travail collaboratif).

Le budget 2014, une gestion saine et optimisée des finances de la ville

Equilibre du budget 2014

L'adoption du budget pour 2014 s'inscrit dans une stratégie financière de gestion saine et optimisée des finances communales. Il respecte les orientations de la note de cadrage budgétaire qui vise à :

- Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale
- Maintenir un autofinancement important afin d'assurer le financement d'un nouveau cycle d'investissement prévu dans le cadre du futur mandat
- Avoir un recours modéré à l'emprunt afin de préserver durablement la capacité de désendettement de la commune à niveau inférieur à 8 ans.



Les équilibres déterminés ci-dessus traduisent une bonne situation financière de la Ville et permettent de poursuivre une politique forte d'investissement autofinancée à près de 40%.

Cette situation financière reste cependant fragilisée par le contexte financier et budgétaire national, qui appelle un effort collectif demandé par l'Etat à l'ensemble des collectivités locales pour le redressement des finances publiques et la limitation des déficits publics.

Pour mémoire, le projet de loi de finances pour 2014, guidé par un principe de justice sociale et de solidarité inter-collectivités, repose ainsi sur une recherche d'économie de 15 milliards d'euros, à laquelle les collectivités territoriales sont plus que jamais associées : leurs dotations diminueront de 1,5 milliards d'euros en 2014 et en 2015.

Ces mesures accentuent le resserrement des ressources de la commune, constaté depuis plusieurs années. En fonctionnement, la diminution avérée de plusieurs postes majeurs de recettes (DGF, DSU,...), l'incertitude entourant certaines recettes conjoncturelles (droits de mutation, par exemple) conjuguée à l'augmentation de dépenses incompressibles liées aux coûts de fonctionnement (fluides, personnel,...) induits par les nouveaux services et équipements mis à disposition, incitent à une vigilance redoublée dans la maîtrise et l'optimisation de l'ensemble des postes budgétaires.

Malgré ces contraintes, le budget 2014 fait ressortir des soldes intermédiaires de gestion préservés, l'épargne brute étant maintenue à un niveau quasi équivalent à celui de 2013.

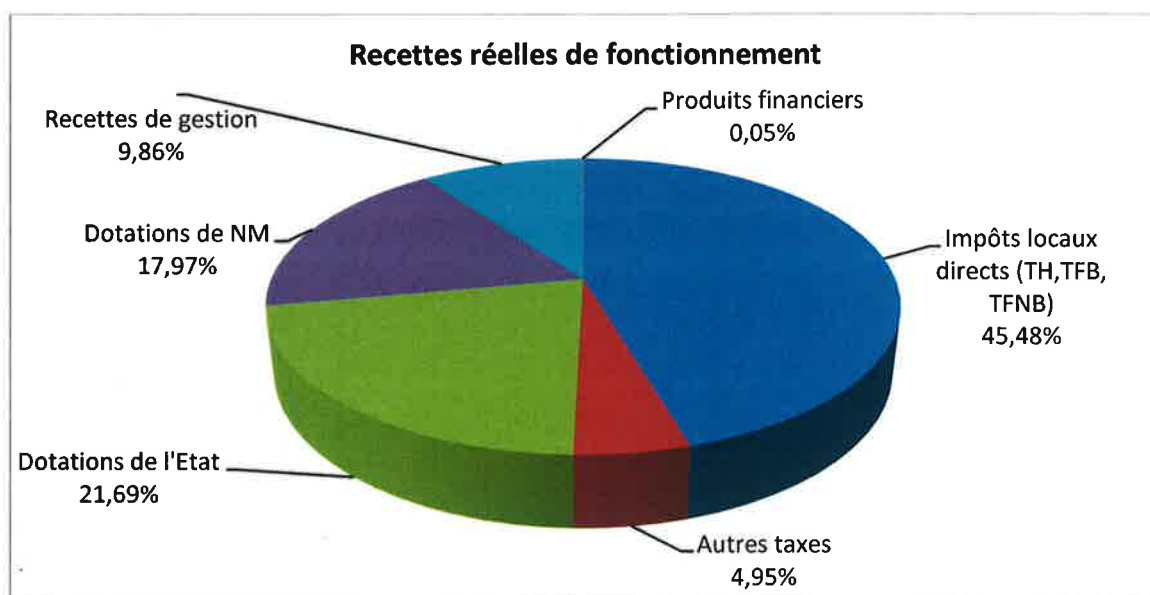
L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **21 855 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2013 initial, il s'agit d'une progression de **868 737 €, soit 4,14%**.

1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **21 765 000 €**, soit une progression de **4,20%** par rapport au BP 2013.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La part des impôts locaux directs (taxe foncières et d'habitation) dans le total des recettes de fonctionnement se stabilise en 2014 au même niveau qu'en 2013 (45,5%), en raison de l'augmentation de la part des autres recettes de gestion/produits des services (de 8,47% en 2013 à 9,86% en 2014).

La part des dotations de l'Etat dans le budget continue en revanche de diminuer (24,2% en 2012, 22,5% en 2013, 21,69% en 2014). L'intégration dans les dotations 2014 de l'Etat d'une augmentation importante de la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la CAF pour les activités péri-éducatives et ALSH, ainsi que du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des rythmes scolaires, ajoutés à des dotations spécifiques pour l'organisation des élections municipales et européennes en 2014, atténuent largement cette diminution. Sans ces éléments exceptionnels, la part des dotations ne représenterait que 20,83% des recettes réelles de fonctionnement, alors qu'elles représentaient encore 26,87% au BP 2009.

Zoom sur la fiscalité directe locale :

	Bases prévisionnelles 2013 (état 1259)	Estimation Bases 2014	Evolution 2013-2014
Taxe d'habitation	24 101 000,00 €	25 306 050,00 €	5,00%
Foncier bâti	19 148 000,00 €	20 105 400,00 €	5,00%
Foncier non bâti	230 200,00 €	234 804,00 €	2,00%

	Taux 2013	Taux 2014	Evolution
Taxe d'habitation	20,61%	20,61%	0,00%
Foncier bâti	22,41%	22,41%	0,00%
Foncier non bâti	75,67%	75,67%	0,00%

	Produit 2013	Produit 2014	Evolution
Taxe d'habitation	4 967 216,00 €	5 215 576,00 €	5,00%
Foncier bâti	4 291 067,00 €	4 505 620,00 €	5,00%
Foncier non bâti	174 192,00 €	177 676,00 €	2,00%
Totaux	9 432 475,00 €	9 898 872,00 €	4,94%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe d'habitation	248 360,00 €	-	248 360,00 €
Foncier bâti	214 553,00 €	-	214 553,00 €
Foncier non bâti	3 484,00 €	-	3 484,00 €
Totaux	466 397,00 €	-	466 397,00 €

En choisissant de ne pas augmenter pour la troisième année consécutive les taux de fiscalité locale, la municipalité prend en compte le resserrement du pouvoir d'achat des ménages et les difficultés économiques et sociales de nombreux foyers. La commune réaffirme ainsi sa volonté de ne pas accroître d'avantage la pression fiscale sur la population couëronnaise, en complément d'une politique d'abattement renforcée depuis 2011.

La progression de la fiscalité directe locale tient donc au seul dynamisme des bases, constaté depuis plusieurs années sur la commune, dont une évaluation réaliste est fixée à **4,94% en 2014** pour la taxe d'habitation et pour les taxes foncières (dont 0,9% de revalorisation légale dans le cadre du projet de loi de finances 2014).

Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 077 750 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **450 000 €**. Par nature difficile à évaluer, l'inscription relative aux droits de mutation est la même que celle de 2013, ce produit s'étant largement contracté entre 2012 et 2013. Aucune reprise conjoncturelle significative de l'activité immobilière n'est envisagée en 2014.
- La taxe sur l'électricité : **345 000 €** : L'inscription est identique à celle de 2013, la ville n'ayant pas revalorisé le coefficient multiplicateur de la taxe, aucune augmentation n'est prévue.
- La taxe sur les déchets : **115 000 €**. Cette taxe est assise sur le tonnage des déchets réceptionnés par l'usine de traitement et d'incinération des déchets Arc en Ciel. Le montant est revalorisé par rapport à l'année 2013 pour laquelle une diminution importante a été enregistrée (- 28%) en raison de l'arrêt technique des installations de l'unité de valorisation énergétique pendant plus de 2 mois.
- La taxe sur la publicité extérieure : **92 000 €**
- La taxe sur les pylônes électriques : **66 000 €**

Les dotations de l'Etat

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Principale dotation de l'enveloppe normée, c'est principalement au travers de cette dotation que s'impute la baisse de 1,5 milliards d'euros des concours aux collectivités territoriales. Après le gel en valeur depuis 2012, c'est une diminution de 840 millions d'euros sur le bloc communal (dont 588 millions pour les seules communes) qui est votée dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2014. Cette diminution sera reconduite dans les mêmes conditions en 2015 avec une incertitude sur le devenir de cette dotation au-delà de cette période.

Montant estimé de la DGF 2014 : **3 834 000 €** (diminution de **3,27%** par rapport au montant notifié en 2013).

Dotation de solidarité urbaine (DSU) :

Alors qu'il était envisagé une sortie progressive du dispositif en trois ans (2012-2015), la ville de Couëron a réintégré en 2013 la liste des communes éligibles (737 communes éligibles, Couëron se situant au rang 715). Même en cas de nouvelle sortie du dispositif en 2014, la commune devrait percevoir la garantie d'inéligibilité, qui plafonne à 10% la diminution du montant perçu en année n-1.

Montant de la DSU 2014 : **213 010 €** (diminution de 10% par rapport au montant notifié en 2013)

La dotation nationale de péréquation (DNP) :

Si la Ville est restée éligible à cette dotation en 2013, elle a toutefois bénéficié de la garantie d'attribution (le seuil de 90% de la dotation n-1 étant supérieur à ce qu'aurait été notre dotation en 2013 suivant le calcul du potentiel financier par habitant de la commune). L'inscription budgétaire s'inscrit dans une perspective de maintien de cette dotation en 2014, en intégrant une nouvelle diminution de 10% au titre de la garantie d'attribution.

Montant estimé de la DNP 2014 : **73 780 €** (diminution de 10% par rapport au montant notifié en 2013).

Les autres dotations de compensation pour exonération des taxes professionnelles, foncières et d'habitation

Ces dotations constituent des variables d'ajustement de l'enveloppe normée. En baisse constante depuis 2007, leur diminution va s'accroître dans le cadre de la baisse des concours de l'Etat mentionnée ci-dessus. Là aussi une diminution de 10% sur chaque dotation de compensation est à anticiper.

Montant 2014 estimé de la compensation au titre des exonérations de la contribution économique territoriale : **62 155 €**

Montant 2014 estimé de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières : **80 140 €**

Montant 2014 estimé de la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation : **214 050 €**

Les dotations de Nantes Métropole

Les dotations provenant de la communauté urbaine sont contractualisées et composées de :

- L'attribution de compensation de la taxe professionnelle (ACTP) : **2 970 264 €** (+ 0,72%)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : **940 000 €** (+ 1,65%).

Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 146 138 €**. Elles sont composées principalement :

- Des produits des services publics mis à disposition des Couëronnais : **1 241 060 €**

- De la participation de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse : **385 000 €** (50% d'avance pour 2014, 50% du solde de 2013)
- Des revenus de location des salles et immeubles communaux : **151 700 €**
- Du remboursement des indemnités journalières subrogées : **100 000 €**
- De subventions à percevoir dans le cadre du projet Zorgh'eau : **145 000 €**
- Du solde du boni d'exploitation de la concession d'aménagement Bessonneau : **83 978 €**
- De la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés hors Couëron : **18 000 €**

Les produits des services (1 241 060 €) sont en augmentation de **3,65%** par rapport au budget 2013 (intégrant le BS 2013). Ils se décomposent notamment de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration scolaire : **793 960 €** (64% des produits)
- Les produits liés à l'activité périscolaire et ALSH : **224 000 €** (18% des produits)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **127 000 €** intégrant la participation des collèges et du lycée à la mise à disposition des équipements sportifs (10% des produits)
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **25 100 €** (2% des produits)

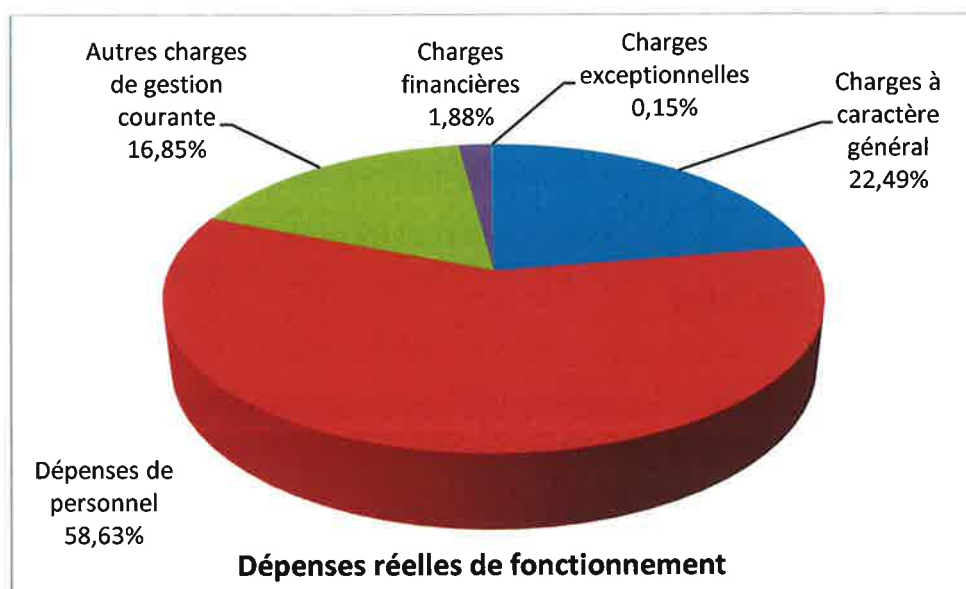
Les produits financiers

L'inscription budgétaire à hauteur de **10 430 €** correspond au remboursement par Nantes Métropole des intérêts de la dette transférée à la communauté urbaine. Il s'agit de la dernière année de perception de cette recette, tout comme celle en investissement relative au remboursement en capital qui sera soldé fin 2014.

1.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **20 163 000 €**, soit une progression de **4,64 %** par rapport au BP 2013.

Elles se décomposent de la manière suivante :



Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 534 163 €**, soit une progression de **2,89%** par rapport au BP 2013. Elles représentent 22,49% des dépenses réelles de fonctionnement, une part équivalente à celle constatée au BP 2013.

Elles correspondent notamment aux dépenses :

- de fluides (eau, électricité, combustibles,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **868 000 €**
- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, prestations de service ateliers éducatifs,...) : **916 895 €**
- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la ville (action culturelle transversale, lecture publique, spectacle vivant, patrimoine culturel et naturel) : **418 830 €**

- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel et d'outils logiciels (maintenance) pour les services de la Ville : **344 200 €**
- de maintenance et de petit d'entretien des bâtiments communaux, ainsi que de l'entretien des espaces verts de la commune : **466 000 €**
- de location de matériel/ mobilier et/ou des bâtiments préfabriqués : **183 800 €**

En intégrant les réajustements budgétaires réalisés lors du budget supplémentaire 2013 (+156 013 €), la progression réelle de ce chapitre budgétaire est de **-0,63%**.

Il est à noter toutefois que le BP 2013 intégrait **131 000 €** de dépenses à caractère général liées à Couëron en Fête, dont l'édition se tient tous les deux ans. En neutralisant ces dépenses, l'évolution du budget 2014 est de **2,31%**.

Les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à **11 821 997 €** en 2014, soit une progression de 0,18% par rapport au budget 2013 (en intégrant les réajustements du budget supplémentaire) et de **3,44%**, si l'on neutralise les dépenses de personnel liées à l'édition 2013 de Couëron en fête.

Elles représentent 58,63% des dépenses réelles de fonctionnement, une part en légère progression par rapport à 2013 (57,39%).

L'augmentation de ces dépenses intègre l'impact en année pleine de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de la prise en charge directe par la Ville de l'accueil de loisirs du mercredi (estimé à environ 250 000 €). Elle inclut aussi le remplacement d'un agent en congé maternité, deux transformations de poste et quatre recrutements temporaires permettant de faire face à un surcroît d'activité des services (71 000 €). Elle tient enfin compte de la hausse des cotisations sociales (estimée à 60 000 €) et de la revalorisation des traitements des agents de catégorie C (108 000 €) décidées au niveau national ainsi que du coût de la promotion sociale des agents (30 000 €).

Les autres charges de gestion courantes

Les inscriptions budgétaires relatives aux charges de gestion courante correspondent à hauteur de 84% aux subventions de fonctionnement versées aux associations (1 317 000 €, dont 150 000 € pour le projet Zorgh'eau) et au CCAS (1 520 000 €).

Les 16% restants correspondent principalement à la participation de la Ville au financement obligatoire de l'école privée (240 000 €), ainsi qu'aux indemnités et cotisations de retraite pour les élus (180 470 €).

Ce chapitre budgétaire s'élève à **3 374 801 €** et représente **16,85%** des dépenses réelles de fonctionnement, soit une part quasi stable par rapport au BP 2013.

Il est en progression de 4,43%, si l'on intègre les ajustements budgétaires du BS 2013.

En neutralisant toutefois le projet Zorgh'eau, qui est compensé quasi intégralement par des recettes, la progression de ce chapitre est de 2,80%.

Les charges financières

Aucun emprunt nouveau n'ayant été réalisé depuis fin 2011, les charges financières, qui s'élèvent à **380 039 €**, sont en baisse importante de 26,08 % par rapport à 2013, notamment en raison d'une provision de 90 000 € qui avait été intégrée au BP 2013 afin de procéder à d'éventuelles opérations de réaménagement de la dette, et qui n'a pas été mobilisée.

Il est à noter que ces charges financières sont marginales dans le budget de la ville (moins de 2%) et que la ville ne dispose d'aucun d'emprunt toxique dans la structure de sa dette, qui depuis l'année dernière est entièrement constituée d'emprunts à taux fixe.

Les charges exceptionnelles

Elles font l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **30 000 €**, soit une diminution de 6 000 € par rapport au BP 2013, en raison notamment de la baisse du poste « *titres annulés sur exercice précédent* » au vu des réalisations des années précédentes.

1.1.3 Les épargnes et la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

L'épargne de gestion courante est la plus à même de qualifier la situation financière de la commune. En effet, elle est la projection de l'activité quotidienne des services municipaux, sans prise en compte des dépenses/recettes exceptionnelles et financières.

A noter que la comparaison des soldes intermédiaires de gestion se fait de budget primitif à budget primitif sans tenir compte des réajustements réalisés en cours d'année par le budget supplémentaire et les décisions modificatives.

	BP 2013	BP 2014	Ecart en valeur	Ecart en %
Dépenses de gestion	18 718 519,00 €	19 752 961,00 €	1 034 442,00 €	5,53%
Recettes de gestion	20 839 629,00 €	21 734 570,00 €	894 941,00 €	4,29%
Epargne de gestion courante	2 121 110,00 €	1 981 609,00 €	-139 501,00 €	-6,58%
Dépenses exceptionnelles	36 000,00 €	30 000,00 €	-6 000,00 €	-16,67%
Recettes exceptionnelles	26 000,00 €	20 000,00 €	-6 000,00 €	-23,08%
Epargne de gestion	2 111 110,00 €	1 971 609,00 €	-139 501,00 €	-6,61%
Dépenses financières	514 100,00 €	380 039,00 €	-134 061,00 €	-26,08%
Recettes financières	21 334,00 €	10 430,00 €	-10 904,00 €	-51,11%
Epargne brute	1 618 344,00 €	1 602 000,00 €	-16 344,00 €	-1,01%
Remboursement capital de la dette	852 000,00 €	689 000,00 €	-163 000,00 €	-19,13%
Epargne nette	766 344,00 €	913 000,00 €	146 656,00 €	19,14%
Remboursement dette transférée NM	240 625,00 €	230 194,00 €	-10 431,00 €	-4,33%
Epargne nette corrigée	1 006 969,00 €	1 143 194,00 €	136 225,00 €	13,53%

Si la dégradation de l'épargne de gestion courante est avérée (-139 501 €) en raison des nouveaux projets menés en 2014, la diminution des charges financières permet de maintenir une épargne brute quasi équivalente à celle du BP 2013. D'un montant de 1 602 000 € en 2014, celle-ci permet de conserver un autofinancement satisfaisant des investissements.

En revanche, la recette relative au remboursement de la dette transférée à Nantes Métropole (230 194 €) disparaîtra à partir de 2015. Pour éviter d'obérer à plus long terme les marges de manœuvres requises pour financer le programme d'investissement, il conviendra d'agir de manière accrue sur l'épargne de gestion courante. En cela, une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement, charges à caractère général, mais aussi dépenses de personnel, est plus que jamais requise.

1.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **4 402 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles (4 312 000 €) et d'ordre (90 000 €). Ce budget d'investissement, dont les opérations majeures sont détaillées ci-dessus, est en progression importante (+7,18%) par rapport au BP 2013.

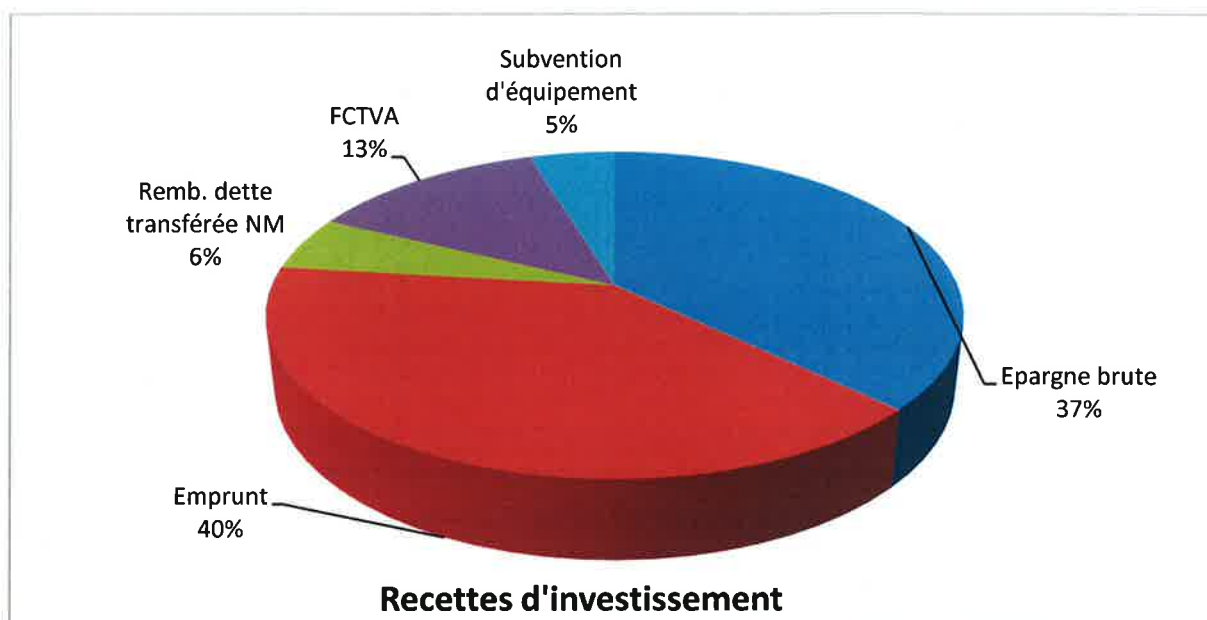
Il n'intègre toutefois pas les restes à réaliser (reports) 2013 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ 1 700 000 €, qui sera repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

1.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont composées :

- De l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 602 000 €**
- De subventions d'investissement (**203 150 €**) déclinées comme suit :
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2014 : extension de l'école Marcel Gouzil : 110 000 €
 - DRAC – Dotation générale de décentralisation 2014 : Médiathèque – acquisition de mobilier : 28 150 € (en complément des montants 2013)
 - Nantes Métropole : Fonds de concours pour l'extension du cimetière paysager de l'Epine : 65 000 €
- Du fonds de compensation de la TVA : 563 975 €
- Du remboursement du capital de la dette transférée à Nantes Métropole : 230 194 €
- D'un emprunt d'équilibre : 1 712 681 €

Nature des recettes d'investissement	BP 2014	en %
Epargne brute	1 602 000,00 €	37,15%
Emprunt	1 712 681,00 €	39,72%
Remboursement dette transférée NM	230 194,00 €	5,34%
FCTVA	563 975,00 €	13,08%
Subvention d'équipement	203 150,00 €	4,71%
TOTAL	4 312 000,00 €	100,00%



A autofinancement quasi constant par rapport au BP 2013, l'augmentation des dépenses d'équipement détaillée ci-dessous est intégralement compensée par le recours à l'emprunt dont la part augmente dans les recettes globales (39,72% en 2014 contre 29,13% en 2013).

L'emprunt à mobiliser sera toutefois vraisemblablement annulé après affectation des résultats du compte administratif 2013.

1.2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de la dette : **689 000 €**
- Les dépenses d'équipements : **3 623 000 €**

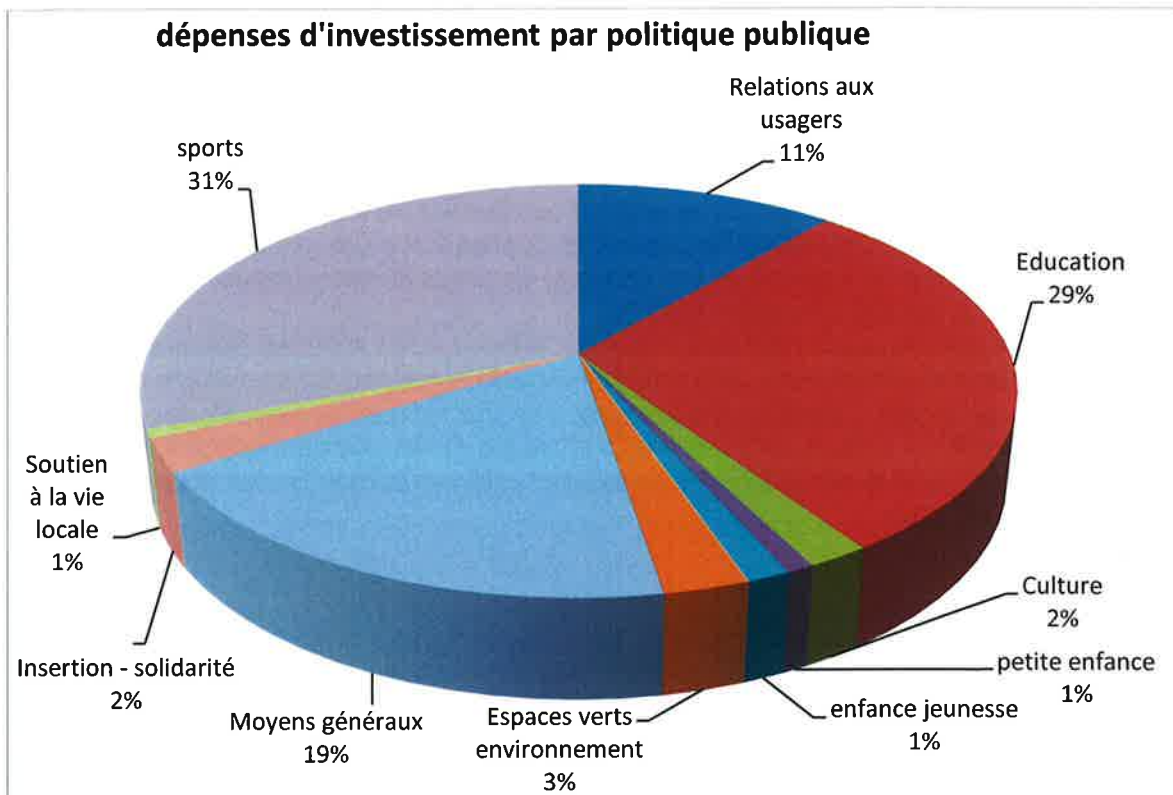
Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **3 623 000 €**, sont détaillées en première partie.

Elles sont en augmentation de 466 806 €, soit une augmentation de **14,8%** par rapport à 2013.

De nombreuses opérations étant déjà en cours d'études de maîtrise d'œuvre, ou de consultations de marchés publics, le budget 2014 a été construit avec une exigence de réalisation au plus juste des investissements inscrits.

Chapitre	Libellé	2013	Nouveau BP 2014	Variation €	% variation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	462 700,00 €	466 900,00 €	4 200,00 €	0,91%
204	Subventions d'équipement versées	62 000,00 €	0,00 €	-62 000,00 €	-100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	633 094,00 €	381 100,00 €	-251 994,00 €	-39,80%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 998 400,00 €	2 825 000,00 €	626 600,00 €	31,36%
	OPERATIONS D'EQUIPEMENTS		150 000,00 €	150 000,00 €	-
TOTAL		3 156 194,00 €	3 623 000,00 €	466 806,00 €	14,79%



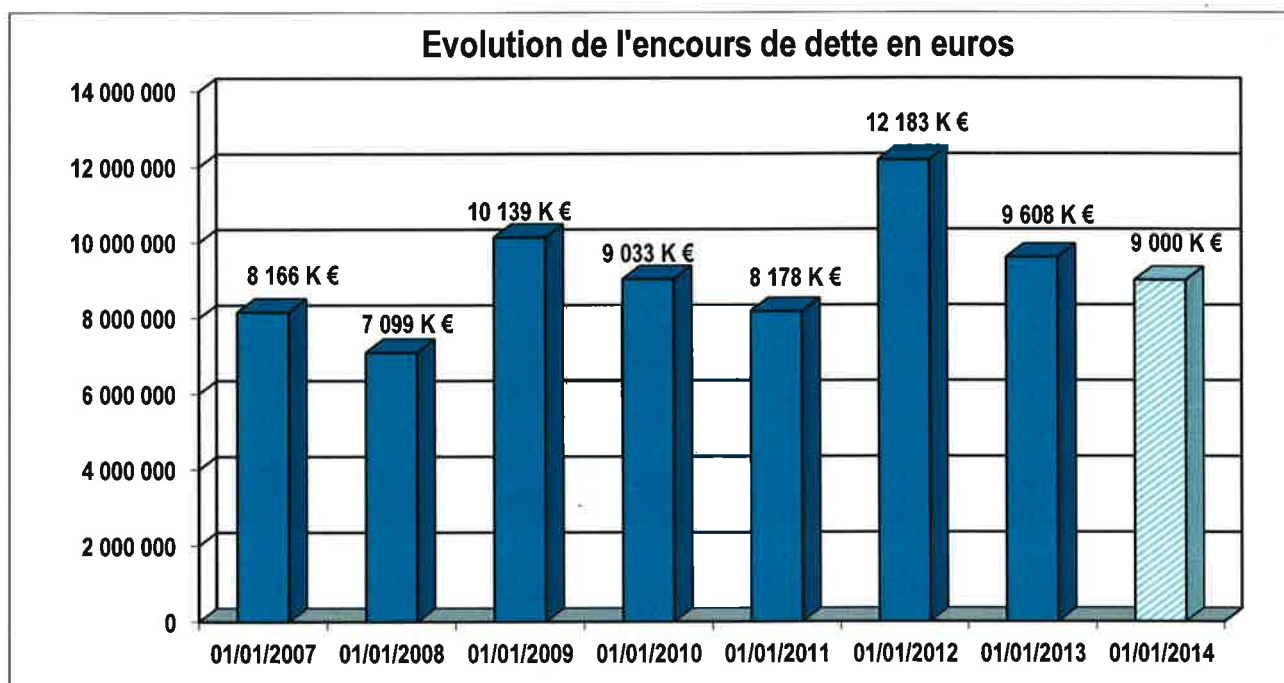
Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **689 000 €** pour l'année 2014. Ce montant est en baisse (-163 000 €, soit -19,13%) par rapport à 2013, en raison de l'arrivée à échéance fin 2013 d'un emprunt contracté en 1998.

En conséquence, l'encours de la dette passe de 9 608 230 € au 1^{er} janvier 2013 à **9 000 172,86 €** au 1^{er} janvier 2014. Il sera de 8 311 743,13 € fin 2014, soit un niveau proche de l'encours de début de mandat.

La capacité de désendettement est l'indicateur permettant d'apprécier la solvabilité de la collectivité, dans la mesure où il fait le rapport entre le stock de dette et l'autofinancement brut.

Le budget 2014 fait ainsi apparaître une capacité de désendettement de la Ville préservée à hauteur de **5,62 années**.



Conclusion

Dans un contexte particulier de renouvellement électoral en mars prochain, et dans une situation économique et conjoncturelle qui reste difficile en ce début d'année, la municipalité fait face à l'ensemble des enjeux avec une responsabilité politique accrue.

Ce budget 2014 porte certes un enjeu financier important : la gestion saine des finances communales, la maîtrise et l'optimisation de l'ensemble des postes budgétaires, et la préservation des grands équilibres financiers (autofinancement, endettement) est primordiale pour conserver les marges de manœuvres requises dans la mise en œuvre du programme électoral sur le prochain mandat.

Mais ce budget 2014 porte surtout un enjeu de service public. A l'heure où les évolutions démographiques de la commune amènent des besoins nouveaux, dans le domaine scolaire notamment, la Ville s'attache à y répondre de manière attentive par la mise à disposition d'équipements et de prestations de service public de qualité.

Par les nombreux projets qu'il porte, et par la poursuite de la politique d'investissement engagée depuis quelques années, le budget 2014 traduit la volonté d'inscrire les politiques publiques menées au cœur des préoccupations de l'ensemble des Couéronnais.

Intervention de Carole Grelaud – Groupe socialiste et républicains

Mesdames et Messieurs,

Le 16 décembre dernier, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons discuté des orientations financières et priorités opérationnelles qui devraient caractériser le budget primitif 2014.

Nous nous sommes entendus sur les éléments suivants en termes de stratégie financière :

- maintien des taux de fiscalité locale, autrement dit, pas d'augmentation des taux,
- maintien d'un autofinancement à un niveau tel que nous puissions réaliser un plan d'investissement attendu de tous,
- recours de manière modérée à l'emprunt.

Sur le plan opérationnel, nous nous sommes accordés sur les priorités suivantes :

- favoriser la politique de l'éducation de nos jeunes concitoyens,
- renforcer la politique de cohésion sociale et de solidarité,
- améliorer l'accès au service public et simplifier les démarches administratives,
- développer la politique culturelle et valoriser le patrimoine et petit patrimoine de la ville,
- soutenir la politique sportive pour tous et poursuivre le programme de rénovation et construction des équipements sportifs.

Par ces orientations, nous réaffirmons notre volonté de maintenir une politique dynamique d'investissements en respect des attentes de nos concitoyens et des besoins nouveaux liés aux évolutions démographiques.

En accord avec ces orientations, les politiques publiques développées devant vous par mon collègue s'inscrivent dans le respect des équilibres financiers et permettent ainsi l'écriture d'un nouveau cycle d'investissements.

Je ré insiste sur quelques-unes d'entre elles :

- accorder un soutien renouvelé aux acteurs de la vie locale avec en particulier un budget alloué aux associations locales de près d'1 200 000 €, soit une augmentation de 4,2 %,
 - affirmer une politique éducation-jeunesse au cœur des préoccupations. Celle-ci se voit dotée de moyens financiers importants afin d'accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et la création et rénovation des équipements scolaires et périscolaires, Marianne Labarussias s'exprimera plus longuement sur le sujet,
 - assurer une politique renforcée envers les solidarités, Corinne Gumiero s'exprimera elle aussi sur ce point,
 - accompagner le dynamisme de la politique culturelle en confortant une culture vivante et partagée comme par exemple :
 - en faisant la promotion de la lecture publique de manière innovante et dynamique (médiathèque),
 - en offrant une culture variée et partagée favorisant le lien culturel avec le territoire,
 - poursuivre une politique sportive en direction de tous maintenant notre programme de construction et de rénovation des infrastructures. Ceci toujours en partenariat avec l'OMS,
 - accentuer notre politique d'amélioration de l'accès au service public grâce aux différents portails, au site internet, aux services en ligne.
 - conforter notre politique de relations internationales ainsi que la politique de coopération décentralisée. Je rappelle que le protocole de coopération a été renouvelé entre notre ville et la ville de Zorgho en novembre dernier,
- et pour finir,
- accentuer nos efforts de rénovation et de modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune.

Je fais une parenthèse. Les politiques mises en œuvre par Nantes Métropole seront développées par mon collègue Michel Robert Lucas.

La mise en place de toutes ces politiques n'est possible que parce que nous nous appuyons sur une situation financière saine. Nous avons pu observer un même taux d'endettement en 2008 que celui prévu en 2014. Il n'y a pas eu de dégradation financière, par contre, dans cette période, un nombre important de réalisations a vu le jour.

De fait, l'adoption de ce nouveau budget et dernier de ce mandat s'inscrit dans un contexte économique et social difficile. C'est pourquoi nous devons répondre à ce triple enjeu :

- poursuivre la dynamique de mise en œuvre d'un service public de qualité,
- maintenir une gestion saine et optimisée des finances de la ville,
- développer un nouveau cycle d'investissements au service de tous les Couëronnais.

Et tout ceci pour que Couëron continue d'être une ville pour tous et bien dans sa métropole.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Intervention de Marianne Labarussias - Société civile

Ce moment du mandat qui marque le dernier budget est un moment particulier. Car il marque l'aboutissement de notre volonté politique pour notre ville.

Notre budget, est le fruit d'un important travail collectif des élus et des services et il correspond parfaitement aux orientations mises en œuvre depuis 2008.

Cela n'a pas été facile. Tous les ans, il nous a fallu remettre l'ouvrage sur le métier pour élaborer un budget qui permette de mettre en œuvre notre politique, et de maintenir nos engagements vis-à-vis de nos concitoyens

Concevoir un budget, c'est contenir nos dépenses et maintenir nos recettes dans un contexte national difficile mais obligé.

Malgré ces difficultés, nous avons souhaité :

- poursuivre la rénovation de la ville, en limitant le recours à l'emprunt,
- préserver la qualité des services à la population, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- limiter l'augmentation des impôts tout en garantissant une justice sociale.

Ces choix constituent notre cadre budgétaire et illustrent nos ambitions pour Couëron :

- rénover la ville sans affaiblir sa situation financière,
- rendre toujours de meilleurs services à la population tout en maîtrisant la masse salariale,
- épargner les Couëronnais du trop d'impôts,
- et garantir la justice sociale en appliquant des tarifs mesurés et progressifs qui préservent les familles les moins aisées et les classes moyennes.

Rénovation de la ville, services à la population, gestion rigoureuse et justice sociale sont les piliers de notre politique et sont les « fers de lance » de chaque instant.

C'est une ligne de conduite que nous suivons avec constance depuis le début du mandat et qui permet à la Ville d'afficher aujourd'hui une bonne santé financière tout en préparant l'avenir.

Car c'est dès l'année 2008, début de ce mandat, que nous avons pris des mesures :

- pour éviter que les dépenses soient plus élevées que les recettes,
- pour éviter de nous retrouver dans une impasse budgétaire,
- pour éviter, en somme, que l'effet ciseau finisse par nous couper les bras et nous empêcher d'agir.

C'est donc grâce à cette politique constante et volontariste que nous pouvons présenter ce budget aujourd'hui. Mener cela à bien, exige un travail précis et acharné des élus et des services.

Pour obtenir ce résultat, les agents ont fait des efforts considérables, je tiens à le souligner. Ces efforts ont été déployés, non seulement pour préparer le budget, mais aussi pour respecter cette gestion rigoureuse.

Chacun, à quelque niveau qu'il soit de la hiérarchie, a cherché à rendre le meilleur service possible à la population tout en respectant les contraintes budgétaires.

Nous avons fait du logement et de l'habitat une priorité afin de permettre à chacun de pouvoir se loger en construisant des logements abordables et en développant le logement pour tous. Nous avons créé des places de crèches supplémentaires, ainsi que des locaux sportifs...

Défendre le service public est aussi défendre son accès et le rendre plus juste par la tarification sociale. Certains galvaudent le pouvoir d'achat, à Couëron nous ne prenons pas cela à la légère, nous nous engageons à le défendre par une politique volontariste. Oui nous protégeons nos concitoyens, et nous le revendiquons.

Nous, membres de la société civile, y avons contribué avec vous, ensemble nous avons mené une politique d'égalité urbaine, de justice sociale tout en développant l'attractivité économique en misant d'une part sur l'économie réelle et de l'autre sur l'innovation.

Plus particulièrement sur ce budget 2014, je souhaite souligner ici dans le secteur dont j'ai la charge, quelques axes importants que la bonne gestion de la ville autorise.

Les services, car dans un contexte peu facile, notre municipalité fait le choix de maintenir l'ensemble des services publics existants, et même de les développer, comme par exemple dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui a offert un nouveau service gratuit à nos concitoyens. Il s'agit là des 45 minutes de temps d'atelier ville. Il va s'en dire que tous les enfants continueront à bénéficier de l'accès à l'ensemble des structures culturelles et sportives (gymnase, piscine), au travers des parcours notamment, et lors des apprentissages sur le temps scolaire. Et ils pourront très rapidement profiter de la médiathèque, et un peu plus tard de la piste d'athlétisme. Toujours accompagnés bien sûr par les intervenants/ville. Nous continuerons également à financer les classes de découvertes ainsi que les fournitures scolaires

Les équipements : puisque le budget prévoit la réalisation où la rénovation de nombreux équipements scolaires, comme la construction de deux locaux de périscolaires sur l'école Marcel Gouzil ainsi que sur la Métairie, avec la mise en conformité pour les personnes handicapées, la réhabilitation également de l'école Aristide Briand, le lancement des consultations pour la nouvelle école...

L'informatique : la fin du plan pluriannuel concernant l'informatique des écoles : avec le déploiement des tableaux blancs interactifs, des ordinateurs de fond de classe des grandes sections et de toutes les classes élémentaires, ainsi qu'une grande partie du câblage.

Je vous redis ma fierté à tous, d'avoir contribué à l'amélioration de la vie quotidienne des Couëronnais, et pour moi des plus petits, tout en développant la ville.

Et pourtant, je le reconnais, je suis la première à râler parce que les dossiers n'avancent pas assez vite, parce que des projets ne sont pas retenus, parce que faire des arbitrages concernant le budget n'est pas une mince affaire. Il est vrai que cela n'est pas toujours simple car, comme le disait Aristide Briand : « La politique est l'art de concilier le désirable avec le possible. »

Mais pour autant,

Je suis fière d'appartenir à une équipe plurielle qui s'investit pour offrir au plus grand nombre des équipements et des services publics de qualité : crèche, médiathèque, salle de sports, ou nouvelle école

Je suis fière du peu d'endettement de la ville.

Je suis fière des services qui, malgré le gel des dépenses de fonctionnement, remplissent leurs missions avec toujours autant d'efficacité.

Je suis fière du maintien de l'accompagnement financier des associations qui sont une richesse de notre ville.

Je suis fière des emplois créés ou maintenus grâce à nos décisions d'investissement.

Oui, avec ce budget la Ville montre toute son ambition et prépare son avenir.

Intervention d'Elisabeth Guist'hau - Europe Ecologie les Verts

M le Maire, chers collègues, bonsoir,

Il nous est donné avec ce budget 2014 de la ville de Couëron, que nous apprêtons à voter, d'engager les moyens pour réaliser les projets visant le bien vivre des citoyens dans notre commune et d'assurer la poursuite des projets structurants engagés.

L'ensemble des politiques publiques ici présentées sont de compétence communale et permettent de souligner comment par les investissements dans l'éducation-la jeunesse, la solidarité, la culture, le sport, les relations internationales, nous cherchons à créer ensemble localement les conditions d'un bien vivre au plus près des Couëronnais. Le soutien aux associations qui prend forme par les subventions votées tout à l'heure est un autre témoin de la nécessité de cet échelon local.

Par ailleurs, on ne peut occulter que depuis 2001, le choix de Couëron d'intégrer la métropole nantaise avec 23 autres communes fait qu'aujourd'hui, suite à la répartition des compétences, le cadre de vie des couëronnais est également largement construit avec un budget « mutualisé », celui de la métropole.

C'est bien par cette complémentarité que chaque ville construit avec Nantes Métropole le cadre de vie actuel et futur de nos concitoyens. Nous avons eu effectivement l'occasion de détailler l'ampleur des réalisations permises par l'ensemble des politiques publiques, compétences de Nantes Métropole, lors de la présentation du rapport 2012 au cours du conseil de novembre dernier et mon objet n'est pas de les re-détailler ici.

Mon objet est surtout de tracer cette année comme décisive en lien avec les échéances électorales programmées. En effet, en parallèle de ce budget, il faut tenir compte des capacités du budget de Nantes Métropole au service de chaque citoyen de la métropole, en matière de transports, d'espace public, de voiries, d'environnement, d'activités économique et agricole. De même, le soutien à l'emploi, l'accès au logement pour tous sont deux priorités affichées par le budget de Nantes Métropole qui a un niveau d'investissement élevé (240 millions d'euros en moyenne annuelle).

En tant que conseillère communautaire, vice-présidente à l'environnement et à l'agenda 21, je souhaite mettre en perspective le vote de ce budget municipal et l'importance de cette solidarité communautaire qui s'exerce dans les différentes politiques visant une équité des citoyens des 24 communes, moyens que chaque commune indépendamment n'aurait pas.

Je veux par exemple revenir sur le service de l'eau et son tarif unique : comment imaginer que la commune de Couëron ait engagé seule les progrès réalisés avec un service municipal comme celui existant à Couëron dans les années 1980. Comment imaginer demain qu'une commune seule puisse mettre en place une tarification sociale, pour tous les services publics de première nécessité, allant des transports collectifs à ceux de l'eau. C'est bien le niveau métropolitain qui permettra d'avancer vers plus d'équité, en complémentarité bien sûr avec le budget communal.

Vous avez noté que des recettes communales sont issues de Nantes Métropole. Demain, avec l'ensemble des élus EELV de l'agglomération, nous demandons une meilleure répartition entre l'Allocation de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire : en effet comme son nom l'indique nous souhaitons que la Dotation de Solidarité Communautaire, soit davantage un outil de solidarité, qu'elle prenne en compte les richesses fiscales de chaque ville, les mouvements de population, les efforts des élus en matière de logement social, mais aussi d'accueil des populations migrantes, d'actions sociales, de soutien aux commerces de voisinage.

Ainsi vous l'avez compris, c'est cette complémentarité d'une ville et de sa métropole qui est mise en avant, cette complémentarité fructueuse à l'échelle du territoire ; avec une réciprocité entre chaque ville et la métropole. Couëron apporte ses atouts, son originalité à la métropole (une richesse associative sportive notamment, créatrice de lien social, un passé interculturel de qualité, un espace naturel et agricole incomparable, une industrie métallurgique qu'il nous faut accompagner dans sa transition,...). Parallèlement, la métropole apporte une vision globale harmonisée, dans le souci du partage visant un haut niveau de services avec des compétences mutualisées.

C'est bien l'inclusion de chacune des 24 villes qui composent la métropole nantaise qui est source de dynamisme. Le nouveau défi pour demain est de tracer la fiche d'identité de la métropole avec chaque habitant et de construire ainsi une véritable identité métropolitaine avec chaque Couëronnais en particulier.

La première pierre est posée lors du prochain vote avec des conseillers communautaires identifiés et engagés pour créer ce lien.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Michel Joseph Lucas - Groupe des élus communistes et républicains

Monsieur le Député-Maire, chers collègues,

A cette proposition de budget primitif 2014, le dernier de la mandature, le groupe des élus communistes et républicains se refusera de jeter l'enfant avec l'eau du bain. Notre groupe s'est tout au long du mandat efforcé de rester objectif et responsable avec le souci permanent et loyal de répondre aux besoins de nos concitoyens, par un service public de qualité mis en œuvre par du personnel dévoué et compétent. « Connaitre la vérité et la dire » comme le concevait Jaurès, dont cette année 2014 marque le 100^{ème} anniversaire de son assassinat. Ainsi, comme le souligne justement le rapport au chapitre 1, ce budget ne peut s'analyser, sans souligner, je cite : « le contexte économique et social qui reste difficile ». Malgré cette situation, notre groupe parie sur l'espoir. La présidence de la République, le Gouvernement ont pour objectif l'inversion de la courbe du chômage. Nous partageons et portons cette préoccupation. Ça n'en prend pas encore le chemin puisque les chiffres qui tombent ce soir sont de 10 200 demandeurs supplémentaires en décembre soit + 0,3%.

Quels seraient les changements pour notre ville et son budget si cet objectif était réalisé et que les 1 056 demandeurs Couëronnais retrouvaient un emploi, accompagné d'une amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens comme l'évoque notre rapporteur ? Plus de salariés, ce serait l'augmentation du volet recette bien supérieure à ce que nous connaissons aujourd'hui; une diminution du nombre de personnes sollicitant diverses aides sociales, de la commune, des associations comme les restos du cœur, le secours populaire, le secours catholique... dont les aides sont précieuses.

Par les projets financés dans le budget, la commune devient, et c'est heureux, un bouclier social pour les populations. Face à la crise, nous devons être responsables et cohérents : ainsi, il est légitime et indispensable de prévoir des abattements sur la fiscalité pour les ménages les plus modestes mais il faut, dans le même temps, exprimer notre indignation au sujet des exonérations fiscales dont jouit le grand patronat ou encore des 80 milliards d'euros de fraude fiscale. Les cadeaux fiscaux servent-ils le mieux-être social ? Sont-ils pourvoyeurs d'emploi ? D'investissement ? De productivité ? Ou ne font-ils qu'accroître l'enrichissement de quelques uns alors que l'argent public se raréfie au détriment des services aux populations, comme c'est le cas avec la baisse de 3 % de la Dotation Globale de Fonctionnement dans les recettes de notre budget ?

Les décisions de ce dernier conseil municipal de la mandature portent sur des projets attendus par la population. Nous nous en félicitons : autorisation de programme pour le nouveau groupe scolaire, extension de l'école Marcel Gouzil, augmentation de l'offre d'équipements sportifs, soutien à l'activité associative par exemple. Ces points montrent la volonté du conseil municipal d'apporter des réponses à des besoins constatés, volonté qui devra perdurer pour les années à venir.

Nous allons aussi devoir décider en matière de fiscalité. Lors du débat d'orientation budgétaire, nous nous étions prononcés contre l'augmentation des taux, ce sera le cas. Nous nous en félicitons également. Nous souhaitons que s'engage une réforme fiscale juste évitant de peser davantage sur les budgets des ménages ou sur la masse salariale de la ville, figée hors Glissement Vieillesse Technique (GVT) depuis des années par le gel de la valeur du point d'indice. Ces analyses étaient unanimement partagées par le conseil municipal lors de la suppression de la taxe professionnelle ou encore du gel des dotations de l'Etat lorsque ces réformes, les plus destructrices, ont été menées par la droite et le gouvernement Sarkozy. A l'époque nous reconnaissons tous que la crise des finances publiques était une crise des ressources.

Nous n'oublions pas que lors des élections présidentielles récentes, une large majorité s'est dégagée à gauche. Pratiquement un tiers de cet électorat de gauche s'est exprimé pour le slogan « l'Humain d'abord » et que le sous-titre aurait pu être « la finance dehors », car « la finance reste notre adversaire ». Cet électorat pourra compter sur la détermination de notre groupe prochainement renouvelé à rester fidèle aux valeurs alors exprimées, dans notre rassemblement de forces de progrès ici à Couëron.

Le groupe des élus communistes votera ce budget primitif. Il répond au programme sur lequel nous avons été élus dans une large union de gauche. Il est équilibré et sincère. Mais à l'écoute de nos concitoyens et à leur côté dans les luttes, nous gardons les yeux ouverts sur les réalités. C'est ainsi, par le débat franc, par la recherche de sens dans la politique et d'efficacité pour répondre aux besoins des populations, dont les difficultés s'aggravent avec la crise, que nous nous préserverons des appétits d'une droite toujours plus libérale et toujours plus conservatrice et d'une extrême droite rappelant les moments les plus sombres de notre histoire.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Patrick Naizain - Europe Ecologie Les Verts

Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce vote du budget primitif reste un moment particulier, solennel, dans la vie municipale, la preuve, chaque année on délocalise le lieu du conseil, le public est beaucoup plus nombreux.

Un vote de budget c'est découvrir quels nouveaux projets sont annoncés pour l'année à venir, et par conséquence, quels autres projets sont différés parce qu'on doit rester dans le cadre d'un budget en équilibre. Augmente-t-on, ou pas, les impôts ?

Le vote du budget, comme les vœux, fait partie du rituel, et ces moments de rite sont nécessaires dans la vie collective.

Pour autant, un budget n'est rien d'autre qu'une inscription budgétaire préalable obligatoire qui permet et autorise la dépense mais qui n'en garantit pas l'exécution. C'est pourquoi on parle ensuite de taux de réalisation.

C'est aussi la raison pour laquelle, nous l'avons dit au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, il faudrait accorder la même importance au vote du Compte administratif qui s'opère en juin, qui lui traduit le réalisé effectif de l'année précédente,

D'ailleurs à chaque fois qu'on fait une étude financière, rétrospective ou prospective, on le fait sur la base des comptes administratifs et non des budgets primitifs.

Nous avons participé à l'élaboration de ce budget et en partageons les grandes lignes, nous le voterons. Je pourrais point par point citer un certain nombre de politique paraphrasé ce qu'a dit Jean-Michel Eon, au risque de la répétition.

Aussi, je voudrais insister sur certaines choses qui n'apparaissent pas dans ces documents budgétaires.

Vice-Président d'une fédération nationale d'élus, celle des élus Verts et écologistes, j'ai souvent l'occasion de répéter que les élus sont souvent tiraillés entre 2 postures, celle de l'élus gestionnaire et celle de l'élus visionnaire.

- l'élus visionnaire, c'est celui qui fixe le cap, celui du temps long, « il n'est de vent favorable pour celui qui ne sait où il va »

- l'élus gestionnaire, c'est la bonne gestion optimisée des moyens toujours plus contraints, la réponse la plus immédiate aux demandes parfois quotidiennes ou de proximité.

Or tout nous porte à sombrer dans la tyrannie du court terme, alors que les 2 postures visionnaire et gestionnaire sont indispensables et complémentaires. Que serait un élu visionnaire sans gestion ? (une Ferrari sans roues). Que serait un élu gestionnaire sans vision ? (une voiture avec des roues mais sans volant)

Une réflexion a été initiée au sein de la commission finances, dont je fais partie et dont je me loue du travail fourni, collègues élus et agents réunis, pour améliorer la préparation budgétaire, non plus par chapitres, approche très comptable, mais par politique publique, approche plus analytique, plus politique. Pour autant, à ce stade, des politiques publiques dites transversales n'apparaissent pas, lors de cette présentation budgétaire parce que leur budget spécifique est peu important voire anecdotique ; c'est le cas notamment pour 2 délégations qu'en tant qu'adjoint, j'ai eues à conduire pendant ce mandat, je veux parler du Développement durable et de la Démocratie locale. Pour autant ces politiques sont-elles sans importance ?

Aussi je voudrais faire une suggestion : celle de coupler au vote du Budget Primitif :

- la production d'un rapport annuel de Développement durable, ou autre appellation, puisque cette obligation réglementaire n'existe que pour des communes de taille supérieure à Couëron. La question de l'évaluation des politiques publiques est centrale, incontournable dans une approche développement durable, et un travail remarquable a été fait en 2013 sur ce sujet sur 9 des fiches de l'Agenda 21.

- un bilan annuel de la participation : il ne suffit pas de multiplier les réunions de toutes natures pour que la démocratie fonctionne. Qui s'est mobilisé ? 200 personnes c'est beaucoup mais cela ne représente qu'1 % des habitants ? En quoi les habitants se sont-ils appropriés le contenu, son résultat ? En quoi les choses ont-elles bougé ? Étions-nous dans une réunion d'information (descendante) ? De concertation ? De co-élaboration ? voire de co-décision ? En quoi les personnes les plus éloignées de la participation, ne sont pas restées au bord du chemin ? Participer ne s'improvise pas, et en convaincu de l'éducation populaire, et je salue plusieurs représentants de cette éducation populaire dans cette salle, je dirais même participer, cela s'apprend ! D'autant que les techniques évoluent. Il y a nécessité d'une montée en compétence participative et démocratique pour les habitants, si on veut faire de manière volontariste, de nos habitants des citoyens-acteurs de leur vie et de leur ville.

Deux remarques pour conclure :

Nous, écologistes, avons dans le cœur de notre projet la question de l'avenir certes de cette planète mais avant tout, celle de l'avenir solidaire de l'espèce humaine sur cette planète,

-solidarité dans l'espace : du Nord au Sud,

-solidarité dans le temps : avec le souci constant des générations futures, quelle société, quelle nature, quelle planète, lèguerons-nous à nos enfants ?

Nous avons de ce fait, peut-être plus que d'autres, dans notre projet le souci permanent du temps long.

Et pour faire écho à une conférence de presse récente, nous n'attendons pas tout, comme l'autre attendait Godot, du retour d'une hypothétique croissance et portons plutôt notre volonté sur la transition écologique et notamment énergétique de l'économie et de la société.

Seconde remarque, nous l'avons évoqué pour la démocratie mais cela est vrai pour toute politique, la question des personnes les plus éloignées de toute politique doit rester une préoccupation première.

Du global au local, ne l'oublions pas, notre planète, notre humanité, notre solidarité commencent à Couëron

Au moment où le discrédit du politique n'a jamais été aussi bas, cf. étude récente Ipsos pour Le Monde..., les ambitions des programmes respectifs seront aussi jugées à cette aune

Intervention de Lionel Orcil – Alternatifs

Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs, chers collègues,

Ce sera notre dernier exercice avant de passer la main à une nouvelle équipe. C'est l'occasion pour chacun de nous de nous exprimer sur ce budget, et de manière plus large, sur la situation économique du pays. Celle-ci est suffisamment préoccupante pour appeler un minimum de réserves que nous ne manquerons pas de traduire dans nos actions locales.

Sans se tromper de cible, bien sûr, avec les nuances dues à nos sensibilités, en faisant la part du nationale et celle, plus proche de nous, locale.

Sur les politiques gouvernementales, nous l'avions évoqué lors du débat d'orientation budgétaire : les choix de réduction des dotations de l'Etat sont en diminution de 3 % pour la DGF, cela peut sembler modeste au regard de notre budget, mais cette diminution n'est qu'un premier pas !! Si la poursuite d'une politique de réduction drastique des dépenses de l'Etat, aggravée par des dotations aux entreprises n'est pas compensée par une recherche de rentrées financières, l'équation sera difficile. La dette est toujours là, héritage de la crise des « subprimes », de l'avidité des banquiers, de la politique dépensière du précédent gouvernement. Ce cadeau pour les générations futures est un puits sans fond que l'on essaye de combler par une fiscalité que personne ne peut plus partager car il est le fondement même du sentiment de plus en plus partagé d'une injustice et d'une inégalité de traitement au bénéfice d'une petite minorité.

Le partage de la richesse, un retour à un impôt plus juste et équitablement réparti pour ré amorcer la machine est nécessaire en lieu et place de l'austérité. Car sans redistribution, ce sont les catégories à revenus moyens et faibles qui souffrent, catégories largement représentées sur notre commune.

Je rappelle que la réforme de la taxe professionnelle a eu pour résultat un transfert de charges des entreprises vers les ménages de l'ordre de 10 %. Il nous faudra donc aborder des stratégies de transition vers des politiques sans doute plus économes en investissement pour lesquelles des évaluations d'opportunité devront être menées avec des arbitrages plus stricts en privilégiant les investissements les plus utiles.

En clair notre intercommunalité, comme la plupart des collectivités, va se trouver devant un choix : réduire ses politiques publiques ou bien recourir davantage à l'emprunt, sauf à parier sur une croissance retrouvée.

L'équation sera certainement compliquée, mais pour l'heure, localement, je retiendrais trois points importants de ce budget, trois points qui nous permettront d'envisager sereinement le futur :

- taux d'endettement bas, satisfaisant, permettant à une prochaine équipe municipale d'élaborer son projet pour la commune,
- pas d'évolution de la fiscalité dans un contexte difficile pour les ménages (baisse de 0,9% du pouvoir d'achat global des ménages en 2012, sans prise en compte des dépenses contraintes (logement, transports...),
- un reste à réaliser dans nos objectifs de mandat modeste et pour la plupart engagés.

M. le Maire, chers collègues, si je suis critique sur les orientations économiques de la politique gouvernementale, j'approuverai le budget pour 2014 dans ses grandes lignes. Ce budget, c'est comme notre bilan, nous l'assumerons pleinement.

En 95, nous avons fait de notre mandat une esquisse de notre commune, en 2001 ce fut le brouillon, et ce mandat livre la copie, conforme à nos engagements. Que sera le prochain ?

Couëron n'a pas besoin de renouveau, mais de leviers politiques pour poursuivre et développer plus encore notre commune qui a tant changé, vers la modernité sur laquelle elle est engagée, durablement, objectivement, factuellement.

Merci.

2	2014-2	BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la Ville, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2014, dont le détail figure ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est à noter que ce budget est en augmentation importante par rapport à 2013 en raison de l'acquisition en 2014 des éléments et mobiliers funéraires (caveaux, cavurnes,...) prévus dans le cadre de l'opération d'extension du cimetière paysager de l'Epine.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 09 janvier 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 janvier 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif du budget annexe pompes funèbres de la Ville, tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	Recettes
011 - charges à caractère général	126 000,00 €	
012 - frais de personnel et charges assimilées	3 500,00 €	
65 - autres charges de gestion courante	500,00 €	
70 - ventes produits fabriqués, prestations de services		35 000,00 €
013 - Atténuation de charges – variation de stock		95 000,00 €
Total des opérations réelles	130 000,00 €	130 000,00 €
Total des opérations d'ordre	- €	- €
TOTAL	130 000,00 €	130 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses	Recettes
Total des opérations réelles	- €	- €
Total des opérations d'ordre	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à 31 voix pour et 1 voix contre, la proposition du rapporteur.

3	2014-3	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LA ZAC OUEST CENTRE VILLE – VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT
----------	---------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre de sa politique scolaire, la collectivité s'attache à offrir aux plus jeunes les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage. Afin de répondre aux besoins des familles qui s'installent à Couëron, notamment dans la ZAC Ouest-centre-ville, la ville de Couëron a ainsi intégré au projet urbain un nouveau groupe scolaire, incluant 9 classes (3 classes en maternelle et 6 classes en élémentaire), un office de restauration et des locaux dédiés à l'accueil périscolaire et de loisirs.

Compte tenu de l'importance du projet et du choix du mode de gestion retenu (maîtrise d'ouvrage déléguée, pour laquelle le mandataire est en cours de désignation), il est proposé la création d'une autorisation de programme pour un montant de 5 400 000 € TTC intégrant les études préalables, la rémunération du maître d'ouvrage délégué, les honoraires techniques (maîtrise d'œuvre comprise), la VRD, réseaux et aménagements extérieurs, les travaux de construction du bâtiment, et les équipements et fournitures associées (mobilier, informatique...).

En effet, conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle permet par ailleurs d'engager juridiquement la collectivité au travers de marchés publics au-delà du cadre budgétaire annuel.

La formalisation d'une autorisation de programme, associée à la présentation prévisionnelle de crédits de paiement pour chaque exercice, présente ainsi l'intérêt de planifier la mise en œuvre opérationnelle d'investissements sur le plan financier et d'améliorer la lisibilité des engagements contractuels et financiers de la collectivité à moyen terme.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de l'investissement envisagé. Elle peut être révisée ou ajustée pour tenir compte des événements et contraintes juridiques, techniques ou financiers, intervenant en cours d'exécution de l'opération d'investissement.

Il est proposé par ailleurs que le suivi de l'opération envisagée se fasse également par opération budgétaire votée au sens de l'instruction budgétaire M14. Celle-ci offre une transparence maximale dans le suivi de l'opération, ainsi qu'une souplesse importante en matière de fongibilité des crédits entre chapitres budgétaires.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer, au titre de l'année 2014, sur la création de l'AP/CP suivante, la répartition des crédits de paiement, hors exercice budgétaire en cours, étant donnée à titre indicative :

N° de l'AP	N° d'opération	Libellé de l'AP	Montant de l'AP
2014-01	125	Construction d'un groupe scolaire dans la ZAC ouest centre-ville	5 400 000 € TTC

Exercice	2014	2015	2016	2017	Total
Crédits de paiement prévisionnels	150 000 €	200 000 €	1 200 000 €	3 850 000 €	5 400 000 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 09 janvier 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 janvier 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter une autorisation de programme à hauteur de 5 400 000 € TTC pour l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire dans la ZAC ouest centre-ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à 31 voix pour et 1 voix contre, la proposition du rapporteur.

4	2014-4	TAXES DIRECTES LOCALES : VOTE DES TAUX 2014
----------	---------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Conscient des difficultés économiques et sociales que connaissent de nombreux foyers couëronnais, la municipalité fait le choix, pour la troisième année consécutive, de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale. Dans un contexte de resserrement du pouvoir d'achat, la municipalité réaffirme ainsi sa volonté de ne pas accroître davantage la pression fiscale sur la population couëronnaise, par une stabilisation des taux d'imposition, et par la reconduction de sa politique d'abattement renforcée depuis 2011.

Conformément aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire, et compte tenu de l'évolution prévisible des bases d'imposition attendue pour 2014, il est proposé de voter les taux relatifs aux trois taxes locales, sans augmentation, tels que figurant dans le tableau ci-dessous.

Libellés	Bases estimées	Variation des bases (N-1)	Taux 2014	Variation de taux / N-1	Produit estimé	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation	25 306 050 €	5,00%	20,61%	0,00%	5 215 576 €	5,00%
TFPB	20 105 400 €	5,00%	22,41%	0,00%	4 505 620 €	5,00%
TFPNB	230 200 €	2,00%	75,67%	0,00%	177 676 €	2,00%
TOTAL	45 646 254 €	4,94%			9 898 872 €	4,94%

Le produit fiscal attendu pour 2014 est donc déterminé comme suit :

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 09 janvier 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 janvier 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- il est proposé de voter, sans augmentation, les taux d'imposition pour l'année 2014 sur les trois taxes locales conformément au tableau ci-dessous.

	Taux 2014
Taxe d'habitation	20,61%
Foncier bâti	22,41%
Foncier non bâti	75,67%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à 31 voix pour et 1 voix contre, la proposition du rapporteur.

5	2014-5	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CONVENTIONS – ANNEE 2014
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

La Ville de Couëron est attentive à soutenir l'action des associations qui interviennent sur son territoire et contribuent activement au renforcement du lien social et à l'attractivité du territoire.

Lors du vote du budget primitif 2014, le conseil municipal se prononce ainsi sur l'attribution d'une enveloppe globale au titre des subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé.

Il convient de préciser le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2014, à chaque association.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires sociales et solidarité du 13 novembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et aménagement du 20 novembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission culture et patrimoine du 21 novembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission des sports du 19 novembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission enseignement et éducation populaire du 19 novembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission solidarité internationale du 27 novembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2013 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 9 décembre 2013 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer aux associations les subventions suivantes :

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2014	Subvention exceptionnelle 2014	Total propositions 2014	Observations
Affaires sociales et de la solidarité				
Concord'âne	1 260,00 €		1 260,00 €	
Association pour le don de sang bénévole de la Chabossière	160,00 €		160,00 €	
L'Indépendante - Association des anciens travailleurs de Couëron	420,00 €		420,00 €	
Amicale pour le don de sang bénévole de Couëron	160,00 €		160,00 €	
Association des parents résidents et amis de la maison d'accueil spécialisée du Fraîche Pasquier	152,00 €		152,00 €	
Foyer Couëronnais des Anciens	600,00 €		600,00 €	

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2014	Subvention exceptionnelle 2014	Total propositions 2014	Observations
Comité du secours populaire français de Couëron	400,00 €		400,00 €	
Femmes solidaires de Couëron et Basse-Loire	400,00 €		400,00 €	
Association France Alzheimer Loire Atlantique	50,00 €		50,00 €	
Association Départementale des Conjointes Survivants (veuves et veufs) de Loire Atlantique	100,00 €		100,00 €	
Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles	50,00 €		50,00 €	
Fédération des Malades et Handicapés	90,00 €		90,00 €	
France ADOT 44	76,00 €		76,00 €	
Jeunesse ouvrière chrétienne	60,00 €		60,00 €	
Mouvement du nid	200,00 €		200,00 €	
Mouvement français pour le planning familial association départementale de Loire-Atlantique	300,00 €		300,00 €	
Association départementale des restaurants du cœur et relais du cœur de Loire Atlantique	360,00 €		360,00 €	
Solidarité Femmes Loire-atlantique (SOS Femmes)	160,00 €		160,00 €	
Mouvement vie libre	270,00 €		270,00 €	
Centre social spécialisé recherche et rencontres	30,00 €		30,00 €	
Espace Simone de Beauvoir	250,00 €		250,00 €	
Association des Paralysés de France	179,00 €		179,00 €	
Association des insuffisants respiratoires de Loire-Atlantique	45,00 €		45,00 €	
Confédération générale du logement	70,00 €		70,00 €	
Le Secours catholique Caritas France	100,00 €		100,00 €	
SOS Dépression 44	30,00 €		30,00 €	
Association Française contre les Myopathies	30,00 €		30,00 €	
Les P'tits Pieds	150,00 €		150,00 €	

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2014	Subvention exceptionnelle 2014	Total propositions 2014	Observations
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque sonore	30,00 €		30,00 €	
Les lapins bleus	75 600,00 €		75 600,00 €	
Visite des malades dans les établissements hospitaliers (VMEH)	100,00 €		100,00 €	
Service Conseil Logement (service social de comptabilité des constructeurs)	140,00 €		140,00 €	
Fraternité couëronnaise	300,00 €		300,00 €	
ADGVC44	2 500,00 €		2 500,00 €	
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	160,00 €		160,00 €	
Total Affaires sociales et de la solidarité	84 982,00 €	0,00 €	84 982,00 €	
Cabinet du maire				
Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	125,00 €		125,00 €	
Union Nationale des Combattants de Couëron	250,00 €		250,00 €	
Association de Défense des Couëronnais	160,00 €		160,00 €	
Association SOS paysans en difficultés 44	60,00 €		60,00 €	
Groupement accueil service promotion du travailleur immigré	90,00 €		90,00 €	
Ligue des droits de l'homme	140,00 €		140,00 €	
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples	130,00 €		130,00 €	
Union Locale C.F.D.T. Basse-Loire	200,00 €		200,00 €	
Union Locale Basse-Loire C.G.T.- FO	200,00 €		200,00 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 482,20 €		3 482,20 €	
Couëron@rti.com	2 000,00 €		2 000,00 €	
Union des Commerçants et Artisans Retraités de Couëron	100,00 €		100,00 €	
Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant	300,00 €		300,00 €	
Comité des usagers des bacs de L-A	20,00 €		20,00 €	

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2014	Subvention exceptionnelle 2014	Total propositions 2014	Observations
Total Cabinet du maire	7 257,20 €	0,00 €	7 257,20 €	
Culture et patrimoine				
La Concorde section photos	250,00 €		250,00 €	
La Concorde section théâtre	100,00 €	500,00 €	600,00 €	Subvention exceptionnelle pour organisation des 30 ans de la section, versement sur présentation de justificatifs.
Société des amis de l'école laïque La Chabossière - <i>Activités culturelle(chant-théâtre)</i>	3 500,00 €		3 500,00 €	
Société des amis de l'école laïque La Chabossière <i>Fonctionnement général</i>	2 800,00 €		2 800,00 €	
Société des amis de l'école laïque La Chabossière <i>Salon du livre</i>	3 000,00 €		3 000,00 €	
Union touristique les amis de la nature, groupe France section de Couëron	523,94 €		523,94 €	
Amicale Laïque de Couëron Centre - <i>Section danse</i>	2 500,00 €		2 500,00 €	
Amicale Laïque de Couëron Centre - <i>Section éveil musical</i>	300,00 €		300,00 €	
Les Chevaliers du Centaure, cercle des amis de la figurine et de l'histoire	160,00 €		160,00 €	
Couëron Audubon Atlantique	200,00 €		200,00 €	
Association Les Gens d'Ici	120,00 €		120,00 €	
Groupe Artistique Léon Moinard	15 000,00 €		15 000,00 €	
Une Tour, une Histoire	110,00 €		110,00 €	
Ecole de Musique	144 000,00 €	3 000,00 €	147 000,00 €	Subvention exceptionnelle pour les 30 ans de l'école, versement sur présentation de justificatifs.
Centre d'histoire du travail	450,00 €		450,00 €	
Koria	110,00 €		110,00 €	
Bretagne Vivante - SEPNB	300,00 €		300,00 €	
Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Loire-Atlantique (L.P.O. 44)	600,00 €		600,00 €	
Racines Y Amistades Espanolas	110,00 €		110,00 €	
Association La Calboscène	400,00 €	900,00 €	1 300,00 €	Demande subvention exceptionnelle suite départ metteur en scène bénévole entre 800€ et 1 000€.

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2014	Subvention exceptionnelle 2014	Total propositions 2014	Observations
ACROLA : Association pour la Connaissance et la Recherche Ornithologique Loire et Atlantique	250,00 €		250,00 €	
Association Poisson pilote	110,00 €	500,00 €	610,00 €	Subvention exceptionnelle pour l'achat de lumière du théâtre cabine, versement sur présentation de justificatifs.
L'huma café	110,00 €		110,00 €	
Total Culture et patrimoine	175 003,94 €	4 900,00 €	179 903,94 €	
Développement Durable				
Ecopole	2 450,00 €		2 450,00 €	
Compostri	2 000,00 €		2 000,00 €	
Total Développement Durable	4 450,00 €	0,00 €	4 450,00 €	
Enseignement et éducation populaire				
ADAPEI - section Basse-Loire	320,00 €		320,00 €	
Conseil Local FCPE La Chabossière	130,00 €		130,00 €	
F.C.P.E. conseil local des écoles de la Métairie	110,00 €	100,00 €	210,00 €	Organisation d'un "vide ta chambre" et reversement des bénéfices aux écoles.
F.C.P.E. conseil local des écoles Léon Blum et Anne Frank	150,00 €		150,00 €	
Foyer socio-éducatif du lycée professionnel Jean-Jacques Audubon	300,00 €		300,00 €	
Association Diwan Bro Naoned	135,00 €		135,00 €	
Association des parents d'élèves du collège Sainte-Philomène	120,00 €		120,00 €	
Association de parents d'élèves de l'enseignement libre - école St-Symphorien de Couëron (APEL)	130,00 €		130,00 €	
Association laïque des parents d'élèves du collège Paul Langevin (FCPE)	150,00 €		150,00 €	
Association scolaire des écoles de la Métairie	140,00 €		140,00 €	
Union départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)	50,00 €		50,00 €	
F.C.P.E. conseil local des écoles Marcel Gouzil et Charlotte Divet	150,00 €		150,00 €	

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2014	Subvention exceptionnelle 2014	Total propositions 2014	Observations
F.C.P.E. conseil local des écoles Rose Orain et Louise Michel	120,00 €		120,00 €	
Collège Paul Langevin		500,00 €	500,00 €	Projet d'exposition de vélos
Total Enseignement et éducation populaire	2 005,00 €	600,00 €	2 605,00 €	
Jeunesse				
Amicale Laïque de Couëron Centre - Centres Aérés	285 213,32 €		285 213,32 €	Montant fonction de la déduction emploi tremplin.
Association Départementale des Francas	200,00 €		200,00 €	
Centre Socioculturel Pierre Legendre	176 621,36 €		176 621,36 €	
Centre Socioculturel Henri Normand	166 899,25 €		166 899,25 €	
Association Parazic	110,00 €		110,00 €	
Les Lucioles Musique	200,00 €		200,00 €	
Total Jeunesse	629 243,93 €	0,00 €	629 243,93 €	
Ressources humaines				
COS local	79 966,71 €		79 966,71 €	
Total Ressources humaines	79 966,71 €	0,00 €	79 966,71 €	
Solidarité internationale				
Football club La Chabossière		150,00 €	150,00 €	Soutien d'un projet humanitaire : participation au trophy 4L au Maroc, versement sur présentation de justificatifs.
Association les Nomades de Mauritanie	660,00 €		660,00 €	
Total Solidarité internationale	660,00 €	150,00 €	810,00 €	
Sports et loisirs				
Association sportive du collège Paul Langevin "l'Essor Couëronnais"	887,74 €		887,74 €	
Association sportive Sainte-Philomène	1 437,60 €		1 437,60 €	
Football club La Chabossière	5 483,08 €	2 000,00 €	7 483,08 €	Subvention exceptionnelle pour les 80 ans du club, versement sur présentation de justificatifs.
Association communale des chasseurs de Couëron "La cartouche couëronnaise"	224,00 €	300,00 €	524,00 €	Subvention exceptionnelle pour une action sur le renard et le sanglier, versement sur

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2014	Subvention exceptionnelle 2014	Total propositions 2014	Observations
				présentation de justificatifs.
Association Sportive et Culturelle La Concorde	16 360,22 €		16 360,22 €	
Marche randonnée couëronnaise	1 431,30 €		1 431,30 €	
Véloce sport couëronnais - <i>compétition / fonctionnement</i>	526,74 €		526,74 €	
Véloce sport couëronnais - <i>cyclo + V.T.T.</i>	1 799,95 €		1 799,95 €	
Véloce sport couëronnais - <i>4 prix</i>	3 800,00 €		3 800,00 €	
Véloce sport couëronnais - <i>trophée des sprinters</i>	7 600,00 €		7 600,00 €	
O.M.S. / école de sports (O.M.S.)	4 984,00 €		4 984,00 €	
Tennis club couëronnais	4 458,86 €		4 458,86 €	
Tonic gym	1 415,11 €		1 415,11 €	
Société des amis de l'école laïque de la Chabossière <i>Yoga</i>	190,00 €		190,00 €	
Association départementale de la protection civile section Couëron	1 020,00 €		1 020,00 €	
Amicale Laïque de Couëron Centre - <i>Billard</i>	663,00 €		663,00 €	
Amicale Laïque de Couëron centre - <i>section fonctionnement général</i>	2 500,00 €		2 500,00 €	
Amicale Laïque de Couëron Centre - <i>section informatique</i>	315,00 €		315,00 €	
Association intercommunale Gym Form	316,12 €		316,12 €	
Association Couëron natation	11 080,33 €	1 000,00 €	12 080,33 €	Subvention exceptionnelle pour un échange avec Wexford, versement sur présentation de justificatifs.
Association sportive du lycée d'enseignement professionnel Jean-Jacques Audubon	247,33 €		247,33 €	
Chabossière olympique club	12 814,75 €	800,00 €	13 614,75 €	Subvention exceptionnelle pour formation cadres basket et déplacement équipe sénior handball, versement sur présentation de justificatifs.
Chab'pétanque	838,75 €		838,75 €	
Club canin couëronnais	408,00 €		408,00 €	

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement 2014	Subvention exceptionnelle 2014	Total propositions 2014	Observations
Couëron tennis de table	1 313,49 €		1 313,49 €	
Judo Jujitsu Club Couëronnais	1 787,97 €	250,00 €	2 037,97 €	Subvention exceptionnelle pour participation stages de sécurité, versement sur présentation de justificatifs.
Etoile sportive couëronnaise / fonctionnement	17 845,28 €	2 300,00 €	20 145,28 €	Subvention exceptionnelle pour déplacement à Wexford, section handball et championnat cross country section athlétisme, versement sur présentation de justificatifs.
Etoile sportive couëronnaise - Cross interrégional	2 000,00 €		2 000,00 €	
Etoile sportive couëronnaise - Foulées de la Basse Loire	1 000,00 €		1 000,00 €	
Colombe couëronnaise	306,00 €		306,00 €	
Stade Couëronnais Football club (S.C.F.C.)	6 536,99 €	2 000,00 €	8 536,99 €	Subvention exceptionnelle pour tournoi de pâques et déplacement Wexford, versement sur présentation de justificatifs.
Association Badminton en Loisir	756,68 €		756,68 €	
Association Couëronnaise de Gymnastique d'Entretien (A.C.G.E.)	434,93 €	250,00 €	684,93 €	Subvention exceptionnelle pour le renouvellement du matériel, versement sur présentation de justificatifs.
Triathlon Sport Couëronnais	619,95 €		619,95 €	
Club d'Arts Martiaux de Couëron	1 396,28 €		1 396,28 €	
Aviron Loire Océan	337,31 €		337,31 €	
Total Sports et loisirs	115 136,76 €	8 900,00 €	124 036,76 €	
Urbanisme - aménagement & travaux				
Syndicat des marais de St Etienne et Couëron	1 100,00 €		1 100,00 €	
OCEAN (Ouest Cœur d'Estuaire et Agglomération Nantaise)	54 500,00 €		54 500,00 €	
Association sanitaire apicole départementale de défense contre les maladies et ennemis des abeilles (ASAD)	200,00 €	700,00 €	900,00 €	
Total Urbanisme - aménagement & travaux	55 800,00 €	700,00 €	56 500,00 €	
TOTAL Subventions	1 154 505,54 €	15 250,00 €	1 169 755,54 €	

- imputer les subventions de fonctionnement correspondantes au chapitre 65, article 6574 ;

- imputer les subventions exceptionnelles correspondantes au chapitre 67, article 6745.

- approuver les conventions et avenants ci-joints avec les associations suivantes :

- Ocean : convention 2014 ;
- Amicale laïque centre : convention 2014 ;
- Ecole de musique : convention 2014-2016 ;
- Ecopôle : avenant 2014 à la convention 2012-2014 ;
- Compostri : convention 2014 ;
- Les lapins bleus : convention 2014-2016.

- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants correspondants.

Monsieur Michel Joseph Lucas, en qualité de Président de l'ARAC, ne prend pas part au vote mais il exprime par procuration, le vote de Madame Marie-Anne Gicquel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

2014-5-1	CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA VILLE DE COUËRON ET L'ASSOCIATION O.C.E.A.N.
----------	---

Entre les soussignées

La Ville de Couëron, représentée par Monsieur Jean-Pierre Fougerat, Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune en vertu de la délibération n° 2014- en date du 28 janvier 2014,
Ci-après dénommée la Ville,

D'une part

Et

L'association Ouest Cœur Estuaire Agglomération Nantaise (O. C. E. A. N.), dont le siège est sis 15, rue Gustave Eiffel – CP 4017 à Saint-Herblain, représentée par Monsieur Gilles de Vasson, Président, dûment habilité par le Conseil d'Administration,
Ci-après dénommée l'association,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – ENGAGEMENTS RESPECTIFS

La présente convention a pour objet de définir les relations entre la Ville de Couëron et l'association, pour l'accompagnement socio-professionnel de personnes en insertion professionnelle.

A cette fin, la Ville confie à l'association divers travaux de sa compétence à hauteur de 6 800 heures.

Conformément au cahier des charges présenté à la Direction Générale d'Action Sociale et à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, l'association s'engage sur la bonne réalisation des travaux, effectués sous le contrôle des services techniques de la Ville.

La Ville s'engage à fournir à l'association les matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

L'outillage et les matériels restent à la charge de l'association.

Parallèlement, la Ville s'engage à verser une subvention de 49 500 € pour soutenir son fonctionnement.

ARTICLE 2 – PRISE EN CHARGE DES REPAS

La Ville de Couëron s'engage à participer financièrement à la prise en charge des repas servis au restaurant municipal aux personnes travaillant sur les chantiers d'insertion (hors encadrants).

Pour 2014, la participation communale est fixée à 2,74 € par repas, dans la limite de 5 000 €.

Les repas devront être réservés une semaine à l'avance, et au moins le jeudi précédent.

ARTICLE 3 – GESTION ADMINISTRATIVE

L'association assure la gestion administrative des actions réalisées dans le cadre de la présente convention. Un bilan d'activité quantitatif et qualitatif sera effectué en fin de chantier, en collaboration avec les responsables des services concernés.

L'association est chargée de la gestion du personnel, assure les payes et le suivi administratif des salariés. Elle est donc réputée être l'employeur.

ARTICLE 4 – GROUPE TECHNIQUE DE PILOTAGE

Un groupe technique de pilotage sera mis en place et se réunira tous les trois mois environ, et à la demande si nécessaire, notamment en cas de changement de répartition du nombre d'heures de travaux entre les chantiers.

Le but de ce groupe est de définir les travaux, de les organiser dans le temps et de les suivre dans leur exécution.

Il comprendra :

- un représentant d'O. C. E. A. N. ;
- l'encadrant ;
- le directeur du pôle technique ;
- un représentant de la Municipalité.

ARTICLE 5 – BILAN DE L'INSERTION

Un bilan de l'insertion sera établi et présenté par l'association à la municipalité à l'occasion de la rencontre annuelle.

ARTICLE 6 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention de fonctionnement sera versée de manière trimestrielle :

- 1^{er} versement avant le 30 avril 2014 correspondant aux heures réalisées entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 mars 2014,
- 2^{ème} versement avant le 31 juillet 2014 correspondant aux heures effectuées entre le 1^{er} avril 2014 et le 30 juin 2014,
- 3^{ème} versement avant le 31 octobre 2014 correspondant aux heures effectuées entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 septembre 2014,
- 4^{ème} versement correspondant au solde de la subvention.

La participation liée à la prise en charge des repas sera versée en deux fois en juin et décembre, en fonction du nombre de repas servis.

ARTICLE 7 – PRODUCTION DE DOCUMENTS FINANCIERS

L'association s'engage à fournir, chaque année, le compte rendu financier, propre au programme d'actions conforme à l'objet social, signé par le président ou toute personne habilitée, dans les trois mois suivant sa réalisation et au plus tard le 1^{er} avril de l'année suivante.

Le compte rendu financier devra respecter les prescriptions du règlement n°1999-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, qui réforme le plan comptable général applicable aux associations et fondations, à compter du 1^{er} janvier 2000.

Les organismes de droit privé, ayant reçu annuellement de l'ensemble des autorités administratives une subvention supérieure à 153 000 €, doivent déposer à la préfecture du département où se trouve leur siège social leur budget, leurs comptes, la présente convention et, le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions reçues pour y être consultés.

En outre, il est rappelé que, en application de l'article L 612-4 du code de commerce, les associations, qui ont bénéficié d'un financement public global de plus de 153 000 €, sont légalement soumises à l'obligation de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant.

L'association, qui est soumise à l'obligation de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou s'y soumet volontairement, s'engage à transmettre à la Ville de Couëron tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant, adopté par le Conseil Municipal.

ARTICLE 9 - DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, sans tacite reconduction.

ARTICLE 10 – RESILIATION

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation sera effective à l'issue d'un délai de préavis de trois mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, expédiée en recommandé avec accusé de réception.

Jusqu'à l'expiration du délai de préavis ci-dessus défini, les parties, à la présente convention, doivent respecter toutes leurs obligations contractuelles.

La résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité.

ARTICLE 11 - REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels, qui n'auront pu recevoir de règlement amiable, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

Fait en deux exemplaires originaux à Couëron, le

Pour la Commune,
Le Député-Maire
Jean-Pierre Fougerat

Pour O.C.E.A.N.,
Le Président
Gilles De Vasson

	2014-5-2	CONVENTION 2014 POUR LA « GESTION DES CENTRES DE LOISIRS ET PARTICIPATION AUX ATELIERS EDUCATIFS » ENTRE LA VILLE DE COUERON ET L'AMICALE LAIQUE DE COUERON CENTRE
--	----------	--

ENTRE :

La ville de Couëron représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre Fougerat, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu de la délibération n°2014- du conseil municipal du 27 janvier 2014 ;

d'une part,

ET,

L'association Amicale Laïque de Couëron Centre, représentée par sa Présidente Madame Gabrielle Clouet, dûment habilitée par son Conseil d'Administration ;

d'autre part.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

TITRE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Article 1 : Objet social de l'association

La présente convention doit permettre de contribuer à la réalisation de missions d'intérêt général « en direction de la jeunesse en dehors du temps scolaire, de la petite enfance à l'adolescence dans le souci d'éducation globale » conformément à l'article 2 des statuts de l'association.

A cet effet, l'association Amicale Laïque de Couëron Centre assure la gestion d'un centre de loisirs, l'organisation de mini camps et de camps pendant les vacances scolaires, pour les enfants résidant prioritairement à Couëron. De même, elle participe à l'organisation d'accueil le mercredi après-midi, en partenariat avec les services de la ville, gestionnaires des inscriptions.

Le centre de loisirs géré par l'Amicale Laïque de Couëron Centre, qui se déroule sur le site de l'Erdurière, fonctionne du lundi au vendredi inclus pendant les vacances scolaires, à l'exception des jours fériés.

L'association pourra, suivant les besoins, être sollicitée pour organiser un centre de loisirs supplémentaire sur un site scolaire de la ville.

D'autre part, dans le cadre de son projet éducatif, l'Amicale Laïque de Couëron Centre participe aux ateliers éducatifs mis en place par la ville dans les établissements scolaires publics, ainsi qu'aux centres de loisirs que la Ville organise le mercredi après-midi.

Article 2 : Habilitation Jeunesse et Sports

L'association exerce son action conformément aux dispositions définies par la Direction Départementale de la cohésion sociale.